

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Litté-
rature & autres Remarques curieuses.*

TOME XXIX,

Juillet 1718.



A LUXEMBOURG;

Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur
& Marchand Libraire.

M D. CC. XVIII.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Impé-
riale & Catholique, & Approbation
du Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON aura soin de faire paroître ce Journal regulierement au commencement de chaque mois; les Sçavans & les curieux sont invités de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public; on n'aura qu'à adresser les Paquets (franc de port) au Sr. André Chevalier, Imprimeur & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ce Journal s'est toûjours imprimé, & où ils'imprime encore actuellement: on trouve chez lui le fond de cet Ouvrage, qui a commencé en Juillet 1704. avec le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusques à la Paix de Risvick; ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez, peuvent s'adresser à lui, comme à la source.

L'on trouve aussi chés ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, de tous Païs: de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differents Journaux Litteraires, Historiques & Politiques.

LA CLEF DU CABINET³

D E S

PRINCES DE L'EUROPE;

Ou Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses.

Juillet 1718.

A R T I C L E I.

Qui contient les matieres de Litterature, & autres Remarques curieuses.

I. **L**'Elevation de Mr. d'Argenson à la Dignité de Garde des Sceaux de France & de President du Conseil des Finances, a mis les Muses en mouvement, & jusques au plus petit Poëte s'est voulu signaler dans cette occasion. Personne ne doit être surpris de cet empressement; y a-t'il veine quelque refroidie qu'elle soit, qui ne s'échaufe au seul nom de President de Conseil des Finances? Et où est l'Auteur qui ne sente ranimer ses esperances en travaillant sur un si brillant sujet? De quantité de Pièces qui m'ont été envoyées, celle qui m'a paru la meilleure est de la façon de Mr. de Beaumont Avocat au Parlement de Paris; ce n'est pas à moi à examiner si les louanges qu'il

4 *La Clef du Cabinet*

repand dans cet Ouvrage sont justes, & si les esperances dont il flatte la Nation sont bien fondées; ceux qui liront cette Epître en feront le jugement qui conviendra, & pourront en faire l'application à ce qui est arrivé depuis que ce Magistrat est entré dans le Ministère; la voici telle que je l'ai reçue.

*A Monseigneur d'Argenson Garde
des Sceaux & President des
Finances.*

E P I T R E.

*Epître à
Mr d'Ar-
genjon.*

*Après'avoir longtems par mille soins utiles ;
Sçû policer Paris, cette Reine des Villes,
Et fait vivre & fleurir dans un ordre char-
mant,*

*Tant de peuples divers qui font son ornement.
D'ARGENSON, c'est trop peu pour ta
gloire & ton zele,*

*A de plus hauts Emplois ton merite t'appelle.
Il n'est pas ençere tems de jouïr du repos ;
Viens t'immortaliser par de nobles travaux ,
Viens, par des coups d'Etat, & d'un esprit
sublime,*

Justifie du Prince, & le choix & l'estime.

*Loin d'ici ces projets vains, legers, impuis-
sans,*

*Foibles soulagemens pour les besoins pressans.
Toi, qui sçait déployer le grand Art de resour-
ce,*

*Et qui connois nos maux, gueris-les dans leur
source,*

Avec

des Princes &c. Juillet 1718.

Avec la bonne foi tes projets concertez,
Par la sage Themis seront executez.

Nôtre Auguste Regent, cet Ange Tutelaire,
Que le Ciel pour la France inspire, anime,
éclaire,

Pour toi seul, par un choix jusqu'ici sans égal,
Au soin de la Finance unis le Sceau Royal.

Des graces & des loix, sacré Depositaire,
Tu regle, pese tout au poids du Sanctuaire.

Dans la même balance, honneur, foi, probité,
Ont mis à tes vertus le comb'le mérite.

Tu force la Fortune à te rendre justice;

De tes fiers envieux tu brave l'artifice;

En vain ils ont tâché d'obscurcir ta splendeur:

Ton mérite en triomphe avec plus de grandeur.

Chaque pas que tu fais en ouvrant ta carrière,
Signale avec éclat ton nouveau Ministère,

Ta secourable main, en calmant nos douleurs,
Nous flatte, & nous prepare à des destins

meilleurs.

Déjà pour premier fruit de ton expérience,

Tu viens secher les pleurs que versoit l'indigent;

Déjà, déjà j'entens, par des communs accords,
Les peuples s'écrier dans leurs joyeux transports:

Cher esprit, renuissés, coulés douce abondance;
D'ARGENSON vous rappelle, il regle la
Finance.

Où, par mille vertus, son grand nom consacré,

Ej de la confiance un garant assuré.

6 *La Clef du Cabinet*

*Tu Parle dans l'instant, Paris voit avec joye;
Des flots d'or & d'argent rouler à la monoye,
Et du riche Perou le metal précieux,
Dans les coffres forts captif, & brille à nos
yeux.*

*Par un expedient aussi prompt que fidele,
Les affaires vont prendre une face nouvelle;
On prédit que tu dois par un divin effort,
Imprimer au papier le merite de l'or:
D'un esprit transcendant, ô seconde sagesse,
Qui liberant l'Etat en fonde la richesse!
Grand Ministre, reçoit ces présages heureux;
Et presse avec ardeur leurs succès glorieux:
Bientôt nous reverrons le credit reparoitre,
Et du fond du tombeau le Commerce renaître.
Le coupable usurier, l'avide agioteur
Ne rançonnera plus le pâle débiteur.
Assez & trop longtems l'affreuse défiance
A fait de son poison sentir la violence,
L'ombrage se dissipe; & par un doux retour
Un concours mutuel va regner à son tour.*

*Comme aux noires vapeurs d'un hyver redoutable,
Succedent les beaux jours d'une saison aimable,
Et qu'après la tempête, un air delicieux
Ramene sur les flots un calme gracieux,
De même, après nos maux, ta benigne influance
Fait luire les rayons d'une douce esperance;
Et sur le bien public tes salutaires soins
Rependent les secours qu'exigent nos besoins.
L'Etat va re fleurir, tout se place & s'arrange,
Le Marchand va paroître à la place du change,*

des Princes &c. Juillet 1718. 7

Le Banquier plus content rentre dans son Comptoir,

Et reprend la vigueur que lui donne l'espoir.

Sous les Ordres du Prince aussi zélé que sage,
Viens donc de tes talens déployer l'avantage,

Et rendre le Royaume à sa prospérité.

Tes devoirs importans font ta félicité ;

Tous nos cœurs sont ouverts à la reconnaissance

Que mérite ton zèle, & ton intelligence ;

En consacrant tes jours au bonheur de l'Etat,

Tu vas en partager & le poids & l'éclat.

Les peuples de leurs maux en perdant le me-
moire,

Et bénissant ton nom, célébreront ta gloire.

Couronne D' ARGENSON, ces auspices
heureux,

Et daigne recevoir nos hommages & nos vœux.

II. Le Prince Electoral de Baviere & le Prince Ferdinand son frere, qui arriverent à Bonn le 16. Mai dernier, y ont été reçus par S. A. S. E. de Cologne leur Oncle avec une joye inexprimable. Ce n'a pas été une petite satisfaction pour lui, de revoir ses Illustres Neveux, après une longue absence qu'une guerre opiniâtre avoit occasionnée, tout couverts des Lauriers qu'ils ont cueillis la Campagne dernière en Hongrie, & dignes de soutenir la grandeur de l'Auguste Maison dont ils sortent. Je laisserai le détail de ce qui s'est passé à leur arrivée, & de la reception magnifique qui leur a été faite, pour ne placer ici que la Harangue que leur fit Mr. Provin, Docteur en Theologie Aumonier de S. A. S. E. de Cologne, & Chanoine de l'Eglise Collegiale de St. Martin à Liege.

M O N

MONSEIGNEUR,

*Harangue
faite à S. A.
S. de Baviere
à leur
arrivée à
Bonn.*

„ L'Agréable nouvelle de l'arrivée de V.
 „ A. S. dans la Ville de *Bonn*, y a repañ
 „ duë une joye si grande & si generale, que
 „ la bouche la plus éloquente ne sçauroit
 „ trouver des expressions allés fortes pour vous
 „ l'exprimer, & vous faire connoître, Mon-
 „ seigneur, quelle a été celle en particulier
 „ qu'en a ressentie dans son cœur S. A. S. E.
 „ vôtre cher Oncle. Quel comble d'hon-
 „ neur, Monseigneur, pour cette Ville de
 „ posseder aujourd'hui dans son enceinte, trois
 „ Princes de l'Auguste Maison de Baviere, dont
 „ elle tire & toute sa gloire & tout son
 „ lustre? honneur, qui lui sera à jamais envié
 „ de toutes celles qui en connoissent parfai-
 „ tement le prix & la verité? Ce seroit, Mon-
 „ seigneur, une audacieuse entreprise à moi de
 „ vouloir louer en presence de cette Cour tou-
 „ tes les belles & rares qualitez de corps &
 „ d'esprit dont le Ciel vous a si avantageuse-
 „ ment partagé, & qui vous rendent aujour-
 „ d'hui l'admiration de vôtre siecle; une
 „ seule meriteroit un panagerique entier, &
 „ sur tout cette valeur que V. A. S. a fait pa-
 „ rître avec tant d'éclat dans la dernière cam-
 „ pagne de Hongrie: valeur, Monseigneur, qui
 „ tantôt nous rejoüissoit par la gloire que vous
 „ y cherchiez avec cette noble ardeur qui vous
 „ est si naturelle, & tantôt nous faisoit trem-
 „ bler pour vôtre Auguste Personne, par le
 „ danger où son courage heroïque l'exposoit
 „ à tous momens. De quelle gloire donc étoit
 „ animée V. A. S. en combattant avec tant de
 „ courage

des Princes &c. Juillet 1718. 9

5^e courage contre l'ennemi du nom Chrétien?
9^e De la même dont étoit autrefois animé
3^e votre Auguste Pere, je veux dire de celle
5^e de la Religion Catholique! Quelle riche
3^e matiere pour un Historien que le regne de
2^e S. A. S. E. de Baviere! mais Monseigneur,
3^e permettez-moi de vous le dire, s'il vous plaît,
2^e quel modele pour le fils que les vertus &
3^e la conduite du Pere!

„ Tous les grands Orateurs conviennent,
3^e Monseigneur, que la vertu des Princes est
3^e beaucoup au dessus de la portée de leur es-
5^e prit, parce qu'elle a de certains excez glo-
5^e rieux qui l'élevent au dessus des paroles &
3^e des imaginations communes; il y a une gran-
3^e deur naturelle, Monseigneur, telle qu'est la
3^e vôtre, où l'art le plus ingénieux ne sçauroit
3^e atteindre, l'éloquence la plus vive ne peut
3^e exprimer tout ce que peut faire la valeur
3^e des Princes, elle trouve en eux des actions
3^e plus nobles & plus hardies que ses figures:
3^e elle a l'adresse, cette éloquence de relever
3^e les moindres choses, mais aussi elle a le
3^e malheur de succomber sous les plus grandes,
3^e & pour dire quelque chose à la gloire d'un
3^e grand Prince comme V. A. S. l'Orateur le plus
3^e habile s'expose souvent à perdre la sienne,
3^e c'est pour-quoi je finis.

III. Frederic Bernard a imprimé depuis
peu à Amsterdam les Memoires de Mt. Joly,
& Conseiller Clerc au Châtelet, contenans
*l'Histoire de la Regence d'Anne d'Autriche, &
des premieres années de la majorité de Louis
XIV. avec les intrigues du Cardinal de Retz à
la Cour, 2. vol. in 8°. petit papier.* On trou-

*Memoires
de Mr. Joly.*

ve à la suite de cet ouvrage une pièce historique du même Auteur touchant *les démêlez de Mr. de Retz au sujet de l'Archevêché de Paris*, & *les Memoires de Madame de Nemours*, avec des éclaircissemens historiques, & *l'Eloge du même Cardinal.*

Il sembleroit que Mr. Joly ayant été contemporain de ce Prelat, & engagé dans les mêmes intrigues qui broüillèrent si fort la France au commencement du siecle passé, ses memoires ne dussent être qu'une repetition de ce que l'on a déjà vû dans ceux de ce Cardinal, qui ont été rendus publics depuis peu, & desquels nous avons parlé dans les Journaux précédens; mais on est agréablement détrompé en lisant cet excellent ouvrage, puis qu'on y trouve quantité de faits & des éveemens que Mr. de Retz a oublié ou ignoré, & qui ne sont pas moins interessans. Dans les endroits où il a été obligé d'écrire sur les mêmes matieres, on remarque, que les faits sont mieux circonstanciez & détailliez, ce qui ne courribuë pas peu à éclaircir les memoires de ce Cardinal, & en justifier la verité. Le stile en est simple & modeste, mais extrêmement poli & vif; les personnes de bon goût y trouveront sûrement de quoi se satisfaire. On s'aperçoit aisément que l'Auteur étoit grand *Anti-Mazarin*, & peu prévenu en faveur des maximes de ce tems. Que seroit-ce s'il vivoit à present?

Le premier Tome contient l'histoire de la Regence & ce qui s'est passé aux baricades de Paris, avec des éclaircissemens & une exactitude que l'on ne voit nulle part ailleurs; l'affaire des Syndics des Rentiers qui fit tant de bruit en ce tems-là, & la prison de Mrs. les Princes.

La

La seconde partie peut être regardée comme un Supplément utile & nécessaire aux Mémoires du Cardinal de Retz, puis qu'on y trouve les événemens de plusieurs années, desquels ce Prelat ne fait aucune mention, ce qui rend cette partie la plus curieuse de l'ouvrage. On y voit la vie domestique & les qualitez personnelles de cette Eminence, ses occupations & ses défauts; sa prison & les mesures que prit la Cour pour le dépouiller de l'Archevêché de Paris, sa fuite & son embarquement avec le même Mr. Joly Auteur de ces Memoires, & son arrivée à Rome, où il assista au Conclave qui se fit pour l'élection d'*Alexandre VII.* avec un détail curieux de ce Conclave & de la conduite de ce Pape à l'égard du Cardinal; les menées des ennemis de ce Prelat qui étoient Mrs. Fouquet & autres, y sont fort exactement décrites, & sans passion; après quoi il passe au départ de Mr. de Retz d'Italie, & à la Relation de ses voyages en *Franche-Comté*, où la Cour tâcha de le faire arrêter à *Constance*, à *Ulme*, à *Auxbourg*, à *Francfort*, à *Cologne*, & en *Hollande*, pendant lesquels Mr. Joly ne le quitta jamais, & le servit avec beaucoup de fidélité, uniquement appliqué à découvrir ce qui se tramoit contre sa personne, chiffant & déchiffant les Lettres, & l'assistant de ses conseils. Enfin sur la fin paroissent les intrigues de ce Prelat avec le Roi d'Angleterre, la cause & l'origine de l'affaire des *Corfes*, & les démêlez du Pape avec le Roi de France; le tout accompagné d'éclaircissemens qui renferment plusieurs particularitez, & qui servent à redresser Mr. Joly dans quelques endroits où il s'est écarté.

Après

Après avoir parlé succinctement de l'excellence de ces Memoires, il est juste de donner quelques traits qui en fassent connoître l'Auteur & son merite; je les tirerai presque mot à mot de la Preface même qui se trouve à la tête de l'ouvrage.

Remarques
sur la vie de
Mr. Joly.

Monsieur *Guy Joly* étoit d'une famille de Paris distinguée dans la Robe, & alliée à des personnes de distinction; il étoit Conseiller au Châtelet, & Chantre de l'Eglise Nôtre-Dame de la même Ville, qui est une dignité considérable dans ce Chapitre. Pendant sa jeunesse il s'attacha au Cardinal de Retz & se mêla bien avant dans les intrigues dans lesquelles ce Prelat se trouvoit engagé, il y joua un rôle si brillant & si distingué, qu'il effaça en quelque sorte son Protecteur: il étoit presque partout l'objet dominant; c'étoit lui qui donnoit les avis les plus sages, qui inspiroit les résolutions les plus fermes, qui formoit les projets les mieux concertés, qui imaginoit les expédiens les plus décisifs, qui trouvoit les temperamens les plus judicieux, & qui se chargeoit avec succès des negociations les plus délicates & des entreprises les plus difficiles. On pourroit croire (continue l'Auteur de la Preface) que ce portrait est flatté, si le public ne sçavoit déjà que Mr. Joly étoit un des hommes de son tems qui avoit le plus de penetration, de fermeté, & d'adresse. &c. en parlant dans un autre endroit de son stile: il dit qu'il est incomparablement plus net, & plus uni que celui du Cardinal de Retz; & l'on voit qu'il s'est étudié à s'énoncer avec toute la clarté & tout l'ordre dont un discours historique est capable.

IV. Sur ce que Sa Sainteté avoit jusques ici *Questions*
refusé constamment de faire expedier les Bulles *proposées*
nécessaires à ceux qui sont nouvellement pour- *pour se passer*
vûs des Evêchez en France, dans l'esperance, sans *des Bulles en*
doute, dont elle se flattoit de faire recevoir *France.*
par ce moyen la Constitution; S. A. R. le Duc
Regent qui ne veut plus souffrir aucun retar-
dement à mettre ces Prelats en possession de
leurs Benefices, causé par le refus opiniâtre
du Pape, a nommé des Commissaires pour
examiner si l'on ne pourroit pas se passer dans
le Royaume de cette formalité, sans donner at-
teinte à la foi & à ce qui est dû au Chef de
l'Eglise. Mrs. le Maréchal de Villeroy, les Ducs
de St. Simon & d'Anrin, & le Maréchal d'Uxel-
les, sont ceux qui ont été choisis pour cher-
cher les expediens convenables, & la matiere
ayant été souvent discutée dans différentes Con-
ferences qui se sont tenuës à ce sujet, on s'est
reduit à neuf questions principales, qui ont été
proposées à quatre des plus habiles Juriscon-
sultes du Royaume pour avoir leurs avis sur
une demarche si delicate. Voici les neuf
questions proposées par les Commissaires.

1. Le refus que le Pape fait de donner des
Bulles à quelques uns de nos Sujets n'est il pas
contraire au Concordat?

2. L'affaire de la Constitution peut-elle don-
ner un pretexte au Pape de refuser des Bulles
à quelques uns des nommez? ces deux affaires
ne sont-elles pas indépendantes l'une de l'autre?

3. N'y a-t'il point de consequence à craindre
de l'exemple que le Pape donne aujourd'hui de
refuser des Bulles jusqu'à ce qu'on l'ait satis-
fait sur un differend qu'on a avec la Cour de
Rome?

4. Conz

4. *Convient-il pour le bien de l'Etat & de la Religion de laisser les Eglises si longtems vacantes?*

5. *Que convient-il de faire, & de quelle procedure doit-on user pour obliger le Pape à donner des Bulles?*

6. *Si un juge à propos de faire une protestation contre le refus du Pape, dans quelle forme doit-elle être?*

7. *Seroit-ce un moyen convenable pour déterminer la Cour de Rome à donner des Bulles que de défendre de prendre aucune expedition de Rome, jusqu'à que le Pape ait exécuté le Concordat? Ce moyen est-il conforme à l'ordre du Royaume, & à ce qui a été pratiqué dans les autres Etats? & en pourroit-on esperer de bons effets dans la conjoncture presente?*

8. *Comment cette défense devroit elle être faite, & comment pourvoiroit-on au gouvernement de l'Eglise pendant que cette défense subsisteroit?*

9. *Cette conduite donneroit-elle atteinte au Concordat, lors qu'on demanderoit au Pape tout ce qui doit lui être demandé, & que toute l'inexécution sera de la part?*

La Cour de Rome n'a pas jugé à propos d'attendre que la décision de ces Articles ait été rendue publique; elle a habilement prévenu l'éclat qu'auroit pû causer le parti que l'on paroïssoit disposé de prendre en France, si peu conforme à ses interêts, & elle a fait promptement expedier, vers la fin du mois de Mai dernier, les Bulles qui occasionnoient la contestation, adressées au Nonce à Paris, pour être incessamment distribuées. Mais comme elles sont conditionnelles, & que le St. Pere a accom-

pagné

des Princes &c. Juillet 1718. 15

pagné cette faveur de quantité de restrictions, il s'est repandu un bruit qu'elles avoient été rejetées comme abusives & contraires aux liberez de l'Eglise Gallicane; & que si S. Saineté ne les envoyoit conçûes dans les termes qu'il convient, on étoit resolu de passer outre, & pourvoir les Eglises de Pasteurs sans la participation du St. Siege.

V. Le prix de l'Accademie Royale des belles Lettres, Sciences & Arts, établie à Bourdeaux, a été distribué à l'ordinaire, & ç'a été Mr. l'Abbé de Haute Feuille demeurant à Orleans qui a remporté le prix en 1718. Voici le Programme qui a été publié pour l'année 1719. & qu'il est nécessaire qu'il soit rendu public, pour que tous les Scavans de l'Europe en ayent connoissance.

*Programme de l'Accademie Royale des
Sciences & des Arts.*

„ Monsieur le Duc de la Force, Pair de
„ France, & Protecteur de l'Accademie
„ Royale des belles Lettres, Sciences & Arts, *Programme*
„ propose à tous les Scavans un prix qu'il re- *de l'Acca-*
„ nouvelle tous les ans, & qu'il a fondé à per- *demie de*
„ petuiré. C'est une Medaille d'or de la valeur *Bourdeaux*
„ de trois cens livres, où sont gravées d'un cô- *pour l'année*
„ té ses Armes, & de l'autre la devise de l'Acca- *1719.*
„ demie. Il sera distribué le premier jour du
„ mois de Mai 1719.

„ Cette Compagnie, à qui Mr. le Prote-
„ ctteur laisse le choix du sujet sur lequel on
„ doit travailler, & le droit de décider du me-
„ rite des ouvrages qui sont envoyés, aver-
„ tific

„ tit le Public qu'elle destine ce prix à celui
 „ qui satisfera le mieux à la question suivan-
 „ te. On sçait, qu'une livre de levain est
 „ capable de faire fermenter une masse de pâte
 „ aussi grosse que toute la terre, & que chaque
 „ portion de cette pâte fermentée devient un
 „ nouveau levain aussi puissant que le pre-
 „ mier. Cet exemple auquel on pourroit
 „ en joindre divers autres donne occasion de
 „ demander d'une maniere generale quelle
 „ est la cause de la multiplication des fer-
 „ ments.

„ L'Accademie souhaite de trouver du nou-
 „ veau dans les dissertations qu'elle recevra.
 „ Il n'est pourtant pas indispensable que cette
 „ nouveauté soit dans le Systeme, peut-être
 „ le vrai a-t-il déjà été présenté, & n'a-t'il
 „ été inconnu que faute d'avoir été rendu
 „ évident. Mais si un Auteur adopte une
 „ hipotese dé a connue, il faut du moins qu'il
 „ en augmente la vraisemblance par de
 „ nouvelles preuves, fondées sur des raison-
 „ nemens solides, sur des experiences, & sur
 „ des observations.

„ Dans la Conference du premier jour du
 „ Mois de Mai, on fait lecture de la pièce
 „ qui a remporté le prix. Quand elle est trop
 „ longue, on n'a le tems que d'en lire des
 „ lambeaux. Cela est peu satisfaisant pour le
 „ Public & pour l'Auteur. Dans la vûe d'y
 „ remedier, on prie ceux qui se trouveront
 „ obligés par l'abondance de la matiere, de
 „ donner une grande étendue à leurs disserta-
 „ tions, d'y adjoûter séparément une especes
 „ d'abregé ou d'extrait de leurs ouvrages,
 „ donc

des Princes. &c. Juillet 1718. 17

„ dont la lecture qui ne doit durer qu'une de-
„ mie heure au plus, puisse donner une idée
„ suffisante du Système & des preuves. La
„ dissertation préférée n'en sera pas moins im-
„ primée tout au long.

„ Il sera libre d'envoyer les dissertations en
„ Latin ou en François. Elles ne seront reçues
„ que jusques au premier jour de Janvier pro-
„ chain inclusivement. Celles qui arriveront
„ plus tard n'entreront pas en concours. Au
„ bas des dissertations il y aura une senten-
„ ce, & l'Auteur, dont l'Accademie veut
„ absolument ignorer le nom, jusqu'à ce qu'
„ elle ait donné son jugement, mettra dans
„ un billet séparé, & cacheté la même senten-
„ ce avec son nom & son adresse.

„ Ceux qui enverront leurs ouvrages, les
„ adresseront à Messieurs de l'Academie Ro-
„ yalle à Bourdeaux, ou au Sr. Brun Imprim-
„ meur de cette Compagnie, rue St. James.
„ On aura soin de faire affranchir le port des
„ paquets, sans quoi ils ne seront pas retirés
„ du Courier. *A Bourdeaux le premier Mai 1718.*
„ Signé Navarre, Secrétaire perpétuel de l'A-
„ cademie.

ENIGME.

*Celle qui donne l'être à toute la nature,
Dans son sein me conçût du genre masculin :
Mais au milieu des feux j'ay changé de figure*

Et j'ai pris un nom féminin.

*Je tiens souvent en ma puissance
D'illustres malheureux & de rares trésors ;
Sans sortir de la dépendance,
Je suis très petite de corps.*

Enigme

B

B

Et fais sans nul esprit joïer plusieurs ressorts
 En qui mille mortels mettent leur confiance.
 Je concours à régler les heures, les instans ;
 Des vainqueuss irritéz je calme la furie,
 Et leur vend au bonheur dont ils sont plus
 contens,

Que d'un grand bruit d'Artillerie.

Je suis quelquefois le sujet

D'une spiriuelle idée,

D'un desir curieux, une ame possedée,
 Fait lors de me trouver un serieux projet ;

La plus embarassante affaire

Se débrouille par mon secours,

Et l'Enigme, malgré ses captieux détours,
 Dez qu'en me trouve devient claire.

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

Nouveau
 Convoi pour
 la Sardai-
 gne.

I. **L**Es frequens Convois qui sortent des Ports d'Espagne pour grossir l'Armée qui s'assemble en Sardaigne, se suivent de fort près, & on doit s'attendre de voir bientôt commencer les operations de la Campagne en Italie, qui deviendra le Theatre d'une guerre sanglante si les Espagnols persistent dans la resolution qu'ils ont prise d'en troubler la neutralité. Outre ceux dont on a fait mention dans les Journaux précédens, on embarqua encore à Barcelonne vers le 20. d'Avril dernier, neuf Bataillons & autant d'Escadrons sur quantité de Bâtimens de transport, qui partirent de la Rade de cette Ville le 26.
 pour

des Princes &c. Juillet 1718. 19

pour se rendre à *Cagliari*, sous l'escorte de 4. Vaisseaux de guerre & de quelques Galeres. Le 28. ce Convoi essuya une tempête si violente à la hauteur de *Palamos*, que l'on a ignoré quelque tems ce qu'il étoit devenu : mais le 2. du mois suivant on a appris qu'une partie avoit relâché à *Roses*, & que les Galeres s'étoient retirées à *Palamos* ; qu'il n'étoit arrivé aucun accident considerable, & que le 10. les Bâtimens dispersez s'étant rassemblés, il s'étoit remis en Mer pour continuer sa route, avec un vent favorable, après avoir fait radouber quelques Vaisseaux qui avoient été endommagés.

II. On s'attendoit avec raison que l'Espagne accepteroit avec empressement, & agréeroit les propositions qui lui ont été faites de la part de S. M. I. & C. à la sollicitation de la France & de l'Angleterre, pour le rétablissement de la Paix. Cependant les Ministres de ces deux Couronnes, qui pressent à Madrid les Espagnols d'accepter ou de refuser, n'ont encore reçus aucune réponse positive, & ces derniers paroissent faire quelque difficulté de recevoir des conditions qui leur sont si avantageuses, & qui ne leur ont été accordées que par un desintéressement sans exemple de la part de l'Empereur. On remarque néanmoins toujours que Leurs Majestés Très Chrétienne & Britannique souhaitent de terminer ce différend par les pressantes sollicitations qu'ils font faire par leurs Ministres, pour faire déclarer l'Espagne : pendant tout le cours du mois dernier, il est parti continuellement des Couriers à ce sujet, mais jusqu'à présent on a ignoré le succès & l'état de ces Negotiations. B 2 III. Sui

Les Espagnols ne se déclarent pas sur les propositions à eux faites pour la Paix.

*Dernier &
grand Con-
voi prêt à
partir.*

III. Suivant les avis que l'on reçoit, & ce qui se debite dans les nouvelles publiques; tous les differens Convois, dont on vient de parler ci devant. ne doivent être regardez que comme les avant-coureurs d'une Flotte considerable qui se tient prête à Barcelonne, pour partir aux premiers ordres qu'elle recevra de la Cour; le détail que l'on a fait jusqu'à present des forces qui sont déjà passées en Sardaigne, & de celles que l'on se prépare à y envoyer, paroîtroit incroyable, si l'on ne s'apercevoit qu'il y a plus d'affectation que de réalité dans tout ce que l'on a publié jusqu'à present. En effet on n'a qu'à faire attention au nombre des Vaisseaux & des Troupes que l'on dit être déjà sur les Côtes d'Italie, & on conviendra que toutes ces forces devroient composer une Armée plus que suffisante pour l'expédition que l'on projette; cependant ce n'est encore rien, à ce que l'on assure, & tous les Nouvelistes nous menacent d'un embarquement encore plus fort que tous les autres ensemble, qu'ils qualifient de grand Convoi, qui n'attend que quelques Troupes qui n'ont pas encore joint, pour n'en pas faire à deux fois. Quelle prévention!

*Quelques
reflexions
sur l'état de
l'Espagne, &
ses forces.*

Quelle raison peuvent avoir ceux qui ne doivent écrire que pour la fidélité de l'histoire d'en vouloir imposer? que l'Espagne fasse la guerre, à la bonne heure, pourquoi nous vouloir effrayer par des Armées & une Puissance imaginaire? Tout le monde n'est-il pas à portée de faire ses reflexions sur ce qui se passe, & ce qui arriva la Campagne dernière; pendant laquelle les Espagnols avec une Armée prétendue formidable ne purent
con-

conquerir que la Sardaigne, dénuée de tout secours? Ne voit-on pas que si l'Espagne avoit de telles forces, elle n'hésiteroit pas un moment à agir offensivement contre les États de S. M. I. & Catholique? Cependant rien ne s'exécute; la Flotte qui est déjà assemblée en Sardaigne est à la vérité répandue sur les Côtes de Sicile & de Toscane; que ne commence-t-elle donc à effectuer ses projets? La saison d'ailleurs s'avance, & elle n'entreprend rien; que veut dire cette inaction? L'Espagne sûrement biaise dans cette occasion: l'incertitude de la Paix en Hongrie la peut encore flatter, elle tient une fiere contenance, & affecte de ne vouloir entendre aucunes propositions d'accômodement qui lui ont été faites: mais cette Paix conclue avec les Turcs, qu'en arriveroit t'il? Elle sera obligée de céder & de faire connoître à toute l'Europe sa foiblesse; qu'elle n'a jamais été ni assez puissante, ni capable de faire une pareille démarche, hors quand elle a vû ses ennemis engagez dans des guerres qui les occupoient ailleurs; & que dès le moment que la querelle s'est dûe décider but à but, elle n'a pas été en état de le faire. Alors tous ces grands préparatifs ne paroîtront plus que des idées qui n'auront servies qu'à surprendre la credulité des simples. Il faut bien peu connoître la sçituation des Cours pour ignorer que l'Espagne ne peut faire de pareils efforts, qu'elle ne peut insulter S. M. I. & C. sans courir risque de s'en repentir, & qu'elle est moins que jamais, quoi qu'on en dise, en état de se broüiller, principalement lors que les Puissances qui s'interessent à la Paix, s'en

mélèront. L'Angleterre fait un grand appuiement qu'elle destine pour la Méditerranée, & menace l'Espagne en cas de refus, de se déclarer contre elle; la France s'intéresse à maintenir la Neutralité d'Italie; que peut-elle faire contre de pareils Mediateurs, & que n'a-t-elle pas à craindre si elle ne prend pas un parti conforme à leurs intentions? Mais, dira-t'on, la France & l'Angleterre ne voudront pas s'engager dans une guerre qui ne les regarde qu'indirectement, l'Empereur qui est la partie intéressée a toutes ses forces occupées en Hongrie, ses Etats sont mal pourvus & peu en défense, les Princes-mêmes d'Italie, peut-être peu favorables à ses intérêts; l'Espagne peut-elle mieux prendre son tems? Que résulte-il de tout cela? Rien qui fasse honneur à l'Espagne; elle s'y prend mal pour se faire faire raison de ses griefs; il ne se peut qu'elle n'entretienne des correspondances odieuses avec les ennemis du nom Chrétien, & elle attaque au dépourvu un Prince qui se reposoit sur la foi des Traitez. Mais quand bien même cette conduite seroit permise, je dis toujours qu'elle ne peut soutenir une pareille entreprise, & quel risque de s'attirer sur les bras la France & l'Angleterre, qui à la fin la forceront d'accepter les conditions avantageuses qu'on lui offre, ou qui ne demeureront pas dans l'inaction. Ainsi tous ces grands préparatifs ne sont qu'illusion toute pure, & l'Espagne, à ce qui paroît, ne se roidit, que parce que la conjoncture lui semble favorable. Peut-être aussi, le Ministère charmé d'avoir trouvé le secret de mettre la Nation en quelque réputation, contribué-il

des Princes &c. Juillet 1718. 23

de sa part à l'engager dans une guerre si épineuse, pour faire regarder ce qu'il a exécuté depuis peu, comme un chef-d'œuvre de politique.

IV. Le Gouvernement de la nouvelle Citadelle de Barcelonne a été donné à Dom George-Prosper de Verboom Ingenieur Général. C'est lui qui a fourni le Plan de cette Forteresse, & contribué par ses soins à la mettre dans la perfection où elle se trouve aujourd'hui.

*Emplois
donnez.*

Dom Gaspar d'Antona, Colonel du Regiment de Leon, a obtenu en même tems le Commandement de la même Citadelle.

Le Duc d'Hijar a été honoré de la qualité de Grand d'Espagne de la premiere Classe, ç'a été le Duc de Noxera qui l'a accompagné dans toutes les ceremonies qui se font à cette occasion.

V. Le Marquis de Fontes, ci-devant Ambassadeur de Sa Majesté Portugaise à Rome, arriva à Lisbonne sur la fin du mois dernier, chargé entr'autre de presenter à S. M. des Bulles de S. Sainteté pour établir & fonder dans les Indes plusieurs Benefices. Il y a peu de Monarque dans l'Europe, pour lequel le Pape fasse plus de dépense, toutes les faveurs qu'il lui a accordées depuis environ deux ans, sont des preuves de sa tendre & paternelle affection.

*Arrivée
du Marquis
de Fontes à
Lisbonne, ap-
porte des
Bulles au
Roi.*

VI. Ces marques de distinction & les sollicitations des Venitiens, n'ont cependant pu engager S. M. à envoyer cette année son Escadre dans les Mers du Levant contre les Turcs, comme elle a fait les années précédentes. Voici la reponse que ce Prince a fai-

*Reponse
de S. M. aux
sollicitations
des Venitiens
& du Pape-*

te

te à ce sujet au Nonce & à l'Ambassadeur de la République qui le pressoient.

„ Que leurs Maîtres devoient être persuadés du desir ardent qu'il avoit de contribuer à l'abaissement des Eunemis de la Chrétienté, par l'envoi qu'il avoit fait deux ans de suite d'une grosse Escadre dans le Levant; qu'il persistoit encore dans les mêmes sentimens: mais qu'ayant vû que l'Espagne, qui étoit sans doute aussi obligée que lui d'envoyer du secours aux Venitiens contre les Turcs, ne l'avoient pas fait la Campagne dernière, Sa Majesté étoit obligée d'attendre ce qu'Elle feroit cet Été, & qu'en cas que l'Espagne vint à fournir le secours qu'elle avoit promis, S. M. en feroit de même.

VII. Dom Francisco de Fajo Comte de Vermeyra, a été fait Viceroi du Brezil, à la place du Marquis d'Anjago, qui a été rapellé, son terme étant expiré.

Départ de
la Flotte
pour le Bre
286

VIII. Le 16. du mois d'Avril la Flotte destinée pour le Brezil mit à la voile & partit de la Rade de Lisbonne, consistant en 6. Vaisseaux pour *la Baye de tous les Saints*, 7. pour *Sernanbuc*, 3. pour *Rio de Jennero*, 2. pour *Angola*, & 1. pour *Marhaban*, qui doivent être escortez jusqu'aux Isles Canaries par deux Vaisseaux de guerre: deux autres Vaisseaux destinez pour *Goa* sont aussi partis & ont profité de la même Escorte.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable
en FRANCE depuis le mois dernier

I. CEUX qui lisent regulierement ces Journaux doivent se souvenir, que dans un de nos precedens nous dîmes, que les Députez du Parlement de Rennes en Bretagne, après avoir sollicité longtems & inutilement d'être admis à l'audience de Sa Maj. y furent enfin introduits le 17. Mars dernier. Comme je me suis proposé de ne rien laisser échaper de ce qui peut satisfaire la curiosité publique, voici la Harangue qui fut prononcée dans cette occasion par le President qui étoit à la tête de cette Députation.

S I R E,

NOS Parlemens & tous les Ordres de vôtre état, s'étoient persuadé avec justice, que vôtre heureux avènement à la Couronne, rendroit à la France le calme si désiré: cependant les armes dont nous sommes environnez de toutes parts, nous avertissent de nôtre disgrâce. Ces armes qui sembloient n'être destinées que pour concourir avec nous à maintenir la gloire de vôtre Regne, se tournant, par une fatale méprise, contre la plus fidelle de vos Provinces: elles y marchent par obéissance comme dans un Pays ennemi, & vos soldats étonnez ne savent eux-mêmes comment concilier cet ordre avec les acclamations

*Harangue
des Deputez
du Parle-
ment de Bre-
tagne au Roi.*

tions des peuples , & les vœux qu'ils entendent de tous côtez pour la prospérité de Louis XV. Nos ennemis se sont servis du pretexte du refus du don gratuit pour nous déclarer rebelles ; comme si un délai de 24. heures pouvoit suffire à cette grande discursion : ils sçavoient cependant que l'objet de V. M. n'étoit pas de nous épuiser , mais d'accorder nôtre zèle avec nôtre pouvoir : l'exemple de V. M. si exacte à payer ses dettes , sembloit nous prescrire l'obligation de satisfaire aux nôtres , afin de rétablir nos forces , & que V. M. pût trouver au besoin de nouvelles ressources : la justice & vôtre intérêt sembloient lui permettre ce que la politique a quelques fois tolérée. Voilà le grand crime de vos Sujets dignes de la protection du Souverain : car obéissance , fidélité , rien ne nous manque : malgré cela si on en croit nos ennemis , on doit nous punir comme des rebelles , & faire tout le contraire des Romains , qui laissoient les Nations subjuguées dans la forme ancienne de leur Gouvernement : un Roi ne peut trop imiter le Roi des Rois , qui ne rompit jamais le Traité qu'il avoit fait avec son peuple , tant qu'il demeura soumis à ses loix , & qu'il n'implora point le secours des dieux étrangers : Vôtre Parlement & vôtre peuple, SIRE, vous demandent la même grace ; & il semble ne rien dire que de superflu en ajoutant son dévouement , & en réitérant ses protestations respectueuses.

Troupes envoyées en Bretagne pour faire

II. Quoi que la Bretagne soit tombée dans la disgrâce de la Cour , la fermeté de son Parlement ne se trouve pas ébranlée quand il est question du bien public , & si cette Compagnie

pagnie est quelquefois obligée de se relâcher, *enregistrer* elle ne cede qu'à la nécessité. Le refus qu'elle *l'Edit des 4.* a fait d'enregistrer les Lettres Patentes pour *sois par* le rétablissement des quatre sols par livre sur *livre.* les Fermes, dont nous fimes mention le mois dernier page 513. a failli à attirer un nouvel orage sur cette Province; & ce n'a été qu'à la vûe de 4000. hommes que la Cour yavoit envoyez pour se faire ob'ir, qu'elle a accordé l'enregistrement que l'on demandoit. Mr. le President de Rochefort & un Conseiller qui s'y étoient opposez de toutes leurs forces, ont été les seules victimes dans cette occasion, le premier ayant été relegué à *Auch*, & le second à *Nimes*; après quoi on a fait retirer les Troupes qui ont été renvoyées dans leurs quartiers. La tranquillité apparante qui regne depuis ce tems-là en ce País a porté S. M. à accorder la permission aux Etats de cette Province, de se rassembler de nouveau au commencement du mois de Juillet prochain.

III. Mr. de Brillac premier President de ce Parlement, (& non Mr. Dodun, ainsi *Mr. le premier Pr sè-* qu'on l'avoit dit dans un des précédens Jour- *dent exilé* naux,) qui pendant les troubles de la Province étoit resté à la Cour, prit congé du *dans une de* Roi au commencement du mois dernier pour *les Terres.* retourner à *Rennes*. Mais étant arrivé à *Dreux*, il trouva un Exemot des Gardes qui lui remit une Lettre de Cachet, par laquelle il lui étoit enjoint de se retirer dans une de ses Terres, avec deffensé d'en sortir qu'il n'aye reçu de nouveaux ordres de la Cour.

IV. Les Etats de Bourgogne s'assemblent à *Dijon* Capitale de cette Province vers
le

*Assemblée
des Etats de
Bourgogne.*

le milieu du mois de Mai dernier: ce fût Monsieur le Duc de Bourbon qui en fit l'ouverture en qualité de Gouverneur, & qui demanda pour S. M. le don que l'on appelle gratuit, qui fut accordé sans aucune difficulté de la part de l'Assemblée. Autrefois ces Etats ne se tenoient que pour veiller à la sûreté & au maintien des Privilèges de la Province, il étoit même permis de faire de très-humbles & souvent utiles remontrances pour le soulagement des peuples, & le don gratuit ne s'accordoit pas toujours sur le pied qu'il étoit demandé: mais à présent ces libertés ne sont plus de saison, & il faut se conformer aux ordres que l'on reçoit sans réplique, ces sortes d'Assemblées étant bien déchues de ce qu'elles étoient autrefois; ce n'est plus qu'un usage & une formalité inutile qui ne sert qu'à retracer au peuple l'idée de son ancienne liberté, & voilà ce qui lui en reste. Mr. le Duc de Bourbon ne voyant plus rien qui le retint dans la Province, après avoir obtenu ce qu'il demandoit, en partit le 30. du même mois & arriva à Paris le premier Juin, fort satisfait des honneurs qu'on lui avoit rendu.

*Etat du différend des
Chambres
du Parlement de Paris.*

V. Les différends qui regnent entre les Chambres du Parlement de Paris & la grande Chambre, ne sont pas encore terminés; Depuis ce que nous en dimes dans le dernier Journal; elles ont bien résolu d'envoyer leurs Deputés où il sera besoin pour ne pas interrompre le cours de la Justice ordinaire; mais elles ont en même tems réitérés leurs protestations, & se sont réservées de reclamer

mer leur droit quand elles le jugeront à propos; cependant elles n'assistent pas aux délibérations qui se tiennent les Chambres assemblées, & tiennent leurs Conférences à part, en attendant qu'elles ayent eu la satisfaction qu'elles demandent.

VI. Différentes affaires occupent actuellement le Parlement de Paris. Le redressement des Finances, l'extinction des Billets de l'Etat, le rétablissement ou le remboursement des Charges supprimées, & du franc-allé, font sa principale attention. Comme toutes ces affaires sont de longue discussion, la Cour les laisse délibérer tout à leur aise & va toujours son train, étant d'ailleurs bien rare qu'elle ait jamais eu égard à aucunes des remontrances qui lui ont été faites de la part de cette Compagnie, à moins qu'elles n'ayent été d'accord avec les idées des Ministres, & conformes à ce qu'elle souhaitoit.

VII. On a envoyé depuis peu de nouveaux ordres à Messieurs les Intendants dans les Provinces pour poursuivre & contraindre les Gens d'affaires, qui ont été taxez par la Chambre de Justice, à payer & acquiter leurs taxes. La Cour par une distinction & une grace particulière qu'elle accorde rarement à qui que ce soit, a bien voulu se relâcher en leur faveur d'une partie des sommes auxquelles ils avoient été cotisez, pour leur faciliter les moyens de s'acquiter promptement. Il faut croire que les menagemens que l'on a pour ces sortes de Gens dans cette occasion sont fondées sur de bonnes raisons, ou bien qu'ils paroissent plus utiles à l'Etat que le reste des autres Sujets de S. M.

Delibérations du Parlement de Paris.

Gens d'affaires pour suivis pour le payement de leurs taxes.

à beaucoup près si doucement.

VIII. La Lieutenance de Roi de Provençe, qui étoit vacante par la mort de Mr. le Marquis de Simiane, a été donnée à Mr. le Marquis de Blancart.

Traité entre la France & S. A. de Lorraine.

IX. Le Traité conclu entre la France & S. A. R. de Lorraine du mois de Janvier dernier, ratifié le mois de Fevrier suivant, a été rendu public & contient 58. Articles. Quoique j'eusse promis dans les Journaux précédens de le rapporter ici, & quelque nécessité qu'il y ait de le faire par rapport à l'histoire du tems; il ne peut cependant trouver place dans cet Ouvrage, à cause de sa longueur; & je me trouve obligé de dire seulement en substance, que par ce Traité toutes les difficultez qui regnoient entre la France & la Lorraine au sujet des bornes des deux Etats y sont réglées & terminées, soit par cession ou par échange. Les principaux Articles contiennent la cession que le Duc de Lorraine fait au Roi des Villes de Saarlouis; Longwy & de la Principauté de Phalsbourg, Sarbourg, &c. Au moyen de quoi S. M. renonce à toutes ses prétentions sur quantité de Seigneuries, Bourgs & Villages, dont elle étoit ci-devant en possession, & fournit pour le surplus des équivalans qui dédomagent amplement le Duc de Lorraine. Les Concordats y sont rapellez en beaucoup d'endroits, & il y a lieu d'espérer que toutes les prétentions reciproques sont liquidées, de façon à ne plus en revenir; & que ce Traité sera la base & le fondement de la sûreté des deux Etats, & la décision de tous les differends qui pourroient survenir à l'avenir.

des Princes &c. juillet 1718. 31

X. Il paroît tant d'Edits, Déclarations & Arrêts du Conseil en France sur toutes sortes de Sujets, qu'il est impossible de les donner tous entier ici, hors qu'on ne voulût absolument faire un recueil de ces sortes de pièces. Mais comme il est néanmoins nécessaire, par rapport à l'intérêt des particuliers, que chacun ait connoissance de ces sortes de choses, je les indiquerai ici, & en rapporterai les titres, pour que l'on puisse y avoir recours en cas de besoin.

Déclaration du Roi, concernant l'alienation des petits Domaines. Du 5. Mars 1718.

Lettres patentes du Roi, pour l'exécution de l'Arrêt du Conseil du 5. Mars, en faveur des Rentiers sur l'Hôtel de Ville de Paris, pour la levée des 4. sols par livre sur les droits de Ferme de S. M., & réglé à un sol chacun contre le d'Exploit, & à six deniers chaque saisie mobilière.

Edits, Déclarations, Arrêts &c.

Declaration du Roi en interpretation de l'Edit du Mois de Decembre 1689. Déclaration du 29. Decembre 1698. & pour leur exécution, & de l'Edit precedent du mois de Janvier 1688. au sujet des biens delaisés par les Religioneux fugitifs du Royaume. Du 20. Mars 1718.

Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne que jusqu'au preimer Juin prochain les anciennes especes & matieres d'Or & d'Argent continueront d'être reçues dans les Hôtels des Monoyes avec un cinquième en sus des Billets de l'Etat & Billets des Receveurs Generaux & de leur Caisse commune. Du 9. Mars 1718.

Lettres Patentes du Roi, pour l'exécution de l'Arrêt du Conseil y attaché, en interpreta-

sion

tion de celui du 18. Mars dernier, qui ordonne la levée des 4. sols par livre. *Du 2. Avril 1718.*

Arrêt du Conseil, qui ordonne en interpretation de la Déclaration du 30 Novembre dernier, que les Registres des insinuations laïques faites dans les Bureaux particuliers établis dans des Justices des Seigneurs, lesquels sont clos & arrêtés, seront remis aux Commis, & Préposés du Fermier établi dans les Justices Royales ordinaires, & regle ce qui sera payé. *Du 9. Avril 1718.*

Autre Arrêt du Conseil, qui ordonne que tous les possesseurs de Domaines & autres droits domaniaux, soit par engagement, soit à titre de propriété incommutable, ou autrement, seront tenus de rapporter leurs titres pardevant les Intendants dans les Provinces. *Du 1. Mai 1718.*

Autre Arrêt du Conseil, qui ordonne que jusqu'au premier Août prochain les anciennes especes & matieres d'or & d'argent continueront d'être reçues dans les Hôtels des Monnoyes avec un cinquième en sus en Billets de l'Etat, &c. *Du 16. Mai 1718.*

Autre Arrêt du Conseil, qui ordonne que pendant les mois de Juin & Juillet prochains, les anciennes especes d'or & d'argent seront reçues à la piece en paiement de toutes les impositions & droits de S. M. *Du 16. Mai 1718.*

XI. L'Edit suivant doit être regardé comme une production du nouveau Ministère; trop de gens, d'ailleurs, sont intéressés à savoir ce qu'il contient pour n'en donner qu'un simple extrait; ainsi on le mettra ici tout au long.

Edité

Édit du Roi pour la fabrication de nouvelles especes d'or & d'argent, avec faculté de porter à la Monoye deux cinquièmes en sus de Billets de l'Etat, & augmentation des especes dans le Commerce. A Paris au mois de Mai. 1718.

Louis par la grace de Dieu, &c. Salut. *Édit des*
Une partie considerable du bien de nos *Roi pour la*
Sujets consistant en Bi lets de l'Etat, & le décre- *fabrication*
dit des Billers ayant arrêté le Commerce & la *de nouvelle.*
circulation de l'argent, Nous avons resolu d'y *especes.*
remedier & de mettre lesdits Billets en valeur,
en ordonnant une refonte & nouvel e fabrica-
tion des especes, qui en donnant à ceux qui
en sont chargez le moyen de les convertir en
argent, augmentera la valeur des danrées, &
facilitera la levée des impositions. A CES
CAUSES, de l'avis, &c. Nous disons ce que
s'ensuit.

ARTICLE I.

Qu'il soit fabriqué dans nos Monoyes de
nouvelles especes d'or & d'argent à nos Coins
& Armes, sçavoir les Louïs d'or du titre
de 22 Karats, du poids de sept deniers, seize
grains, huit vingt cinquiemes, à la Taille de 25.
au Marc, au remede de poids de 12. grains, &
d'un quart de Karat de fin par marc, qui auront
cours pour 6. livres la pièce, les doubles, &
demis, à propottion; & porteront l'empreinte
figurée &c. & un grenetif sur la tranche.

I I.

Et des Louis d'argent ou Ecus au titre d'onze deniers de fin, au poids de six gros un denier, un cinquième chacun, à la taille de dix au marc, au remede de poids de 36. grains, & de deux grains de fin par marc, qui auront cours pour six livres la pièce, les demis, quarts & dixièmes à proportion, qui porteront l'empreinte figurée dans le cahier attaché, &c.

I I I.

Lesquelles especes d'or & d'argent auront cours dans tout nôtre Royaume, Pays, Terres & Seigneuries de nôtre obéissance sur le pied marqué ci dessus.

I V.

Le travail de la fabrication desdites especes fera jugé en nos Cours des Monoyes en la forme & maniere accoutumée.

V.

Nous avons deffendu & interdit, deffendons & interdisons à l'avenir la fabrication d'aucunes autres especes d'or & d'argent dans nôtre Royaume, que celles ci-dessus ordonnées,

V I.

Voulons & nous plaît que toutes les especes d'or & d'argent fabriquées ou reformées avant
le

des Princes &c. juillet 1718. 35

Le present Edit, soient incessamment portées aux Hôtels des Monoyes pour y être fonduës & couverties, ainsi que les Pistoles d'Espagne, les Leopolds d'or & d'argent de Lorraine, les Guinées d'Angleterre, & les Millerets de Portugal; sçavoir l'or qui proviendra des fontes en nouveaux Louïs, doubles & demis, & l'argent en nouveaux Louïs, ou Ecus, demis, quarts, dixièmes & vingtièmes,

V I I.

Et comme Nôtre intencion est que nos Sujets tirent un benefice sensible & considerable de cette nouvelle fabrication, dans la vûë d'attirer dans nôtre Royaume une plus grande abondance de matieres d'or & d'argent, & de procurer aux Billets de l'Etat un débouchement prompt, avantageux & certain: Voulons qu'à commencer du jour de la publication du present Edit, ceux qui porteront aux Hôtels de nos Monoyes leurs especes & matieres pour y être fonduës & fabriquées en nouvelles especes, en reçoivent comptant la valeur; sçavoir des Louïs d'or en quelque tems qu'ils ayent été fabriquez ou reformez, même les Leopods de Lorraine, Pistoles d'Espagne, Guinées, & Millerets du titre porté par nos Ordonnances, sur le pied de 600. livres le Marc avec les deux cinquièmes en sus en Billets de l'Etat, faisant 240. livres; & le tout montant à 840. livres, sera payé comptant en nouvelles especes. Des Louïs d'argent, ainsi que des Leopolds de Lorraine, Piastras & autres especes & matieres du même titre, sur le pied de 40. livres le marc, avec les deux cinquièmes en sus faisant la

somme de seize livres, & le tout montant à 56. livres payé, de même en nouvelles especes.

V I I I.

Pour garder entre le prix des matieres d'or & d'argent non monoyés, & celui des especes, une juste proportion, Nous avons fixé le marc d'or fin de 24. Karats à 654. livres 10. sols 11. deniers; le marc d'argent fin ou de douze deniers à 43. livres 12. sols 8. deniers huit onzièmes; le marc de la vaisselle plate au poinçon de Paris à 41. livres 4 sols 3. deniers deux troisièmes; le marc de la vaisselle montée du même poinçon à 40. l. 12. sols 1. d. 1. troisième; le prix des vaisselles plates ou montées des Provinces de France à 40. l. & le marc des autres vaisselles d'or & d'argent à proportion de leur titre suivant les évaluations qui en seront arrêtées en nos monoyes, sur lesquels pieds lesdites matieres seront reçûes avec la même portion de deux cinquièmes en sus en Billets de l'Etat, porté par l'Article VII. du present Edit, & la valeur de la totalité payée comptant.

I X.

Voulons que les interêts échus jusqu'au premier Janvier dernier à raison de quatre pour cent, soient reçus dans nos Hôtels des Monoyes comme les Capitaux desdits Billets & pour leur valeur entiere, & qu'à l'égard des particuliers qui porteront en nos Monoyes des especes ou matieres avec des Billets de l'Etat après le premier Juillet, il leur sera tenu compte des interêts qui se trouveront échus ledit jour

des Princes &c. Juillet 1718. 37
premier Juillet, pour le montant desquels
Billets & des intérêts d'iceux il sera expédié
aux Directeurs des monoyes toutes décharges
nécessaires.

X.

Et pour empêcher que le commerce ne soit
interrompu, Ordonnons qu'à commencer du
jour de la publication du présent Edit & jus-
qu'au premier Août prochain inclusivement
dans les Villes où il y a des Hôtels de nos mo-
noyes, & jusqu'au premier Septembre dans les
autres lieux de Nôtre Royaume les Louïs d'or
à la taille de vingt au Marc, fabriqués en con-
séquence de Nôtre Edit du mois de Novemb.
1716. auront cours dans le public pour 36. Li-
vres, les Louïs d'or de la taille de 30 au marc
fabriquez ou reformez dans nos monoyes pour
24. livres, & les anciens Louïs d'or du po'd de
cinq deniers six grains pour 19. livres douze
sols, les doubles demis & quarts à proportion.
Les Ecus à la taille de huit au marc pour six
livres, les anciens Ecus à la taille de 9. au
marc pour 5 livres 6. sols, les diminutions à
proportion. Après lequel tems & à commen-
cer au premier Août pour les Villes où il y
a des Hôtels des monoyes, & 1. Septembre
prochain pour le reste du Royaume, lesdites
especes seront décriées de tout cours & mises
dans le public, & seront seulement reçûes dans
nos monoyes au poids, de la maniere ci dessus
expliquée.

X I.

Voulons que les anciens douzains, ou sols
valans

présentement quinze deniers soient reçus à l'avenir dans le public & ayent cours pour dix huit deniers, & que les pièces de trente deniers qui valent présentement 21. deniers, ayent cours à l'avenir dans le public pour vingt sept deniers.

X I I.

Defendons à tous nos Sujets & à tous étrangers qui se trouveront dans nôtre Royaume, de transporter, sous quelque prétexte que ce soit aucunes especes ou matières d'or & d'argent, ou de billon, hors de nôtre Royaume, sans nôtre permission par écrit, à peine de la vie contre les contrevenans, Marchands Banquiers, Voituriers & autres de quelle qualité & condition qu'ils puissent être; de six mil livres d'amende & de confiscation desdites especes & matières, même des marchandises avec lesquelles elles pourront être emballées; ainsi que des chariots, chevaux, mulets & autres équipages qui auront servi audit transport. Lesdites amandes & confiscations applicables un quart à nôtre profit, un quart aux Hôpitaux des lieux. & le surplus au Dénonciateur, ou à ceux qui auront découvert & arrêté les contrevenans, sans que la peine de mort puisse être remise.

X I I I.

Permettons seulement à nos Sujets & aux Etrangers sortans de nôtre Royaume de porter la quantité d'especes qui leur sera nécessaire pour leur subsistance & celle de leurs valets & équipages.

X I V

X I V.

Deffendons sous les peines portées par l'Article XII. de nôtre present Edit à toutes personnes de quelque qualité ou condition qu'elles soient de faire entrer dans nôtre Royaume des espèces d'or & d'argent qui seront nouvellement fabriquées aux empreintes désignées par nôtre Edit.

X V.

Deffendons pareillement à tous Orfevres ; joiailliers & autres Ouvriers travaillans en or & argent, de fondre & difformer aucunes espèces de monoye, même pour les employer à leurs ouvrages, à peine des galeres à perpetuité. Faisons aussi très expresse inhibitions & deffenses d'acheter ou vendre les matieres d'or & d'argent à plus haut prix que celui qui en doit être payé aux Hôtels des Monoyes, à peine de confiscation & d'amande arbitraire, qui ne pourra être moindre que de la valeur des matieres confisquées. Permettons néanmoins aux Affineurs pour l'entretien des Manufactures de fondre & affiner les Reaux d'Espagne, conformément à la Declaration du 29 Juin 1706 qui sera exécutée selon sa forme & teneur.

X V I.

Pour engager tous nos sujets à veiller à ce qu'il ne soit fait aucune reformation ni fabrication en fraude, Nous ordonnons que par les Directeurs de nos monoyes. il sera payé im-
me

mediatement après le jugement à mort de chacun des faux monoyeurs, Reformateurs, ou Fabricateurs d'espèces faussement fabriquées, une gratification de la somme de 300. livres à ceux qui les auront dénoncés ou arrêtés, outre les salaires ordinaires qui seront payés comme ci devant. Lesquelles gratifications ainsi payées seront alloüées dans la dépense des comptes desdits Directeurs par tout où besoin sera, en rapportant les extraits des Jugemens & les Certificats de nos Procureurs Generaux ou leurs Substituts, avec les quittances au bas desdites parties.

Si donnons en Mandement &c. Donné à Paris au mois de Mai 1718. de notre regne le troisiéme. *Signé* LOUIS, & plus bas, par le Roi LE DUC D'ORLEANS Regent present. PHELYPEAUX, *Visa*. DE VOYER D'ARGENON. Vû au Con cil VILLEROY. Et scellé du grand Secau de Cire verte, &c.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ITALIE depuis le mois dernier.

Le Pape Parrain de la fille du Comte de Gallas.

LE Pape a accordé aux instances réitérées du Comte de Gallas Ambassadeur de S. M. I. à Rome, qu'elle seroit parrain de sa fille dernièrement née. Et ce fut le 1. du mois de Mai jour de St. Jacques & St. Philippe que la ceremonie de ce Baptême se fit dans l'Eglise *Del-Anima*, Le Cardinal Albani, accompagné de près de 60. Cardinaux, & autres Prelats, representant S. S. comme Parrain, & la Duchesse de Bracciano Odeschalchi, l'Imperatrice comme Marraine.

raine. Après La ceremonie qui fut des plus magnifiques, le Comte de Gallas donna un repas des mieux ordonné dans son Hôtel, & fit distribuer de grandes aumônes aux pauvres. Le même jour le St. Pere envoya à sa Filieü le une croix des Cristal de Roche dorée, dans laquelle est enchassée une partie du bois de la vraye Croix, & au Comte de Gallas son pere deux Cassettes remplies de reliques, & un Bassin chargé de quantité d'autres pieuses curiositez.

II. Pendant le sejour du Prince de Charolois, frere de Mr. le Duc de Bourbon, à Rome, S. A. S. a toûjours logé chez le Cardinal de la Trimoüille, chez lequel elle a été defrayée & toute sa maison, non seulement dans cette Ville, mais encore dans les lieux aux environs où la curiosité l'attiroit: cette Eminence ayant fait disposer les choses de maniere à lui procurer toutes sortes de nouveaux plaisirs. Le 25. du mois d'Avril ce Prince eut l'honneur de baiser les pieds du Pape, qui le reçût fort gracieusement & avec de grandes distinctions, l'ayant fait asseoir & couvrir pendant l'Audience qu'il lui accorda: & depuis il s'est trouvé, (mais incognito à cause du ceremonial) à toutes les actions d'éclat qui se sont faites à Rome, en compagnie des jeunes Princes de Baviere. Comme S. A. S. a dessein de visiter les autres principales Villes d'Italie, elle partit de Rome vers le milieu du mois de Mai pour Naples, où l'on assure qu'elle ne fera pas un long sejour, s'étant proposée de retourner à Rome, où elle est attenduë, avant de se mettre en chemin pour repasser en France.

Sejour du Prince de Charolois à Rome.

Son départ pour Naples.

III. Quoi

*Reflexions
sur l'état de
la Cour de
Rome par
raport à ses
embarras.*

III. Quoi que le Pape paroisse accablé d'affaires toutes plus épineuses les unes que les autres, il tient toujours le timon de l'Eglise, tant par raport au spirituel qu'au temporel, avec la même fermeté, & il trouve le secret de concilier, quant à lui, des intérêts extrêmement opposez, & d'aplanir des difficultez qui sembloient auparavant insurmontables. Il est vrai que la Cour de Rome a des maximes toutes particulieres & une politique inconnüe aux autres Souverains, mais aussi il faut convenir qu'il regne une certaine prévention qui lui est si avantageuse, qu'elle lui fournit toujours les moyens necessaires pour se tirer habilement d'affaire. Il n'y a personne qui ne crût au commencement des broüilleries de S. M. I. & C. avec l'Espagne, que S. S. étoit prête de succomber par l'impossibilité où elle se trouvoit de rester neutre dans cette occasion, & par le risque qu'elle couroit en se declarant ou pour l'une ou pour l'autre de ces deux Puissances: Qu'a fait le St. Pere dans cette délicate conjoncture? Il n'a pris le parti, ni de l'une, ni de l'autre, & pour ne pas éfaroucher l'Espagne, pour laquelle il a toujours eu de grands égards, il s'est laissé solliciter, menacer, & même en est venu à une rupture presque ouverte avec l'Empereur; après quoi, son dessein n'étant pas de rompre tout à fait avec ce Monarque, il lui a accordé une petite partie de ce qu'il demandoit, & a fermé les yeux sur le reste: & afin de confirmer d'autant mieux la confiance de ce Prince; Quel bruit n'a pas fait S. S. lors de l'irruption des Espagnols en Sardaigne? Toute l'Europe a retenti de ses plain-

tes

est touchant l'exécution de leurs promesses, & pour continuer à effacer l'idée que l'on pourroit avoir conçûe de sa conduite, ne persiste-il pas encore actuellement à refuser des Bulles au Cardinal Alberoni pour l'Archevêché de Seville, & ne se laisse-t'il pas solliciter par le Cardinal Aquaviva avec si peu de menagement, que l'on est porté à croire que c'est un jeu joué? Si ç'en est un en effet, il faut avouer que cette Eminence exécute ce Role avec une adresse peu commune. Avec de pareilles minuties le St. Pere a trouvé le moyen de se rendre Mediateur dans une affaire où il paroissoit au commencement si fort engagé, & de calmer & détourner l'orage qui le menaçoit de la part de l'Empereur & de l'Espagne; tant il est vrai que l'on sçait mettre admirablement à profit en cette Cour jusqu'à la moindre bagatelle.

Dans un autre tems quel fracas n'auroit pas fait l'affaire de Sicile? on est assez instruit de ce qui s'est passé à ce sujet, toutes les nouvelles publiques l'ont suffisamment détaillé. On ne s'attendoit pas moins au commencement que de voir l'Etat Ecclesiastique le theatre de la guerre; S. A. R. de Savoye accablée des foudres de l'Eglise, & ce Fief réuni pour toujours au Patrimoine de St. Pierre. Cependant le tems a effacé cette injure, & on n'en parle plus, quelque envie qu'ait le St. Pere de s'approprier un si friand morceau; d'où peut venir cette tranquillité? si ce n'est de la fermeté que ce Prince a témoignée, de la posture qu'il tient actuellement en Italie, & de la sûreté qu'il a établie en Sicile.

*Affai
Sicile. re de*

Voyons si dans l'affaire de la Constitution ; à laquelle S. S. paroît plus sensible qu'aucune autre , puis qu'Elle attaque directement son autorité , Elle n'a pas fait paroître la même habilité. On est persuadé qu'il est de l'honneur du St. Siege de ne se point re'âcher , mais on sçait d'ailleurs combien il lui est difficile de se faire faire raison dans cette occasion , & de quelle maniere les choses sont disposées en France : que l'on remarque donc de combien de menagemens le St. Pere se sert. Un Cardinal à la tête d'une partie des Evêques de France se roidit contre ses décisions , les Parlemens du Royaume flétrissent tout ce qui paroît pour la défense de cette même autorité , aussi bien que les Decrets qui s'émanent des Tribunaux de Rome ; le Roi même porte la main à l'encensoir (c'est le terme dont on se sert) par sa Declaration du 7. Octobre dernier , qui suspend les disputes au sujet de la Constitution , tout paroît disposé au schisme ; que fait le Pape à tout cela ? rien : il temporise , il s'épanche en Oraisons devant le Seigneur , mais il ne se retracte pas , & ne rend pas pour cela la paix à l'Eglise ; la saison n'est pas favorable pour faire éclater son ressentiment , il en attend l'occasion , & par cette conduite habile , il évite un scandale qui terniroit sa memoire , & feroit connoître son foible.

*Envoje les
Bulles pour
les Evêques
de France.*

Dépuis peu S. S. avoit essayé de faire une tentative pour éprouver si son autorité reprendroit vigueur en France , en refusant des Bulles aux Evêques nouvellement nommez dans ce Royaume , ainsi qu'on le peut voir

à l'Article Litteraire de ce Journal. Mais dès le moment qu'elle s'est aperçûe que l'on étoit sur le point de s'en passer, & de pourvoir les Eglises de Pasteurs sans cette formalité, le St. Pere a habilement prévenu l'atteinte que l'on vouloit porter à ses droits, il a cédé pour le coup, & sans faire éclater la moindre plainte; dans un Consistoire qui s'assembia à ce sujet le 11. Mai dernier, les nouveaux Evêques de France ayans été proposcz, & entre autres le Cardinal de la Trimoûlle pour l'Archevêché de Cambrai, Sa Sainteté fit expedier le même jour leurs Bulles qui furent envoyées sur le champ à Paris, de peur qu'il n'arrivât pis.

Le Cardinal Aquaviva ayant appris que le Cardinal Alberoni n'avoit pas été proposé dans ce Consistoire, a continué de faire ses plaintes de ce retardement, mais on l'a fait assurer qu' dans le premier qui se tiendroit, on lui donneroit satisfaction.

IV. Vers le milieu du mois de Mai, il arriva à Rome deux Couriers venans de Madrid, avec la reponse des Espagnols au projet qui leur a été proposé pour terminer la guerre; on a publié qu'elle n'est pas telle que S. S. l'attendoit & qu'elle a été envoyée comme elle est conçûe, à la Cour de Vienne.

V. L'Abbé Merlini Neveu du Cardinal Paulucci, & l'Abbé Vitelleschi ont été tous deux faits nouveaux Cameriers d'honneur du Pape.

VI. On n'apprend pas encore que les Espagnols ayent fait aucune tentative sur le Royaume de Naples, quoi que leur Flotte soit assen-

*Dispositions
dans le Ro-
yaume de
Naples.*

assemblée & paroisse sur les Côtes d'Italie; les bons ordres que le Comte de Thaur a donnés pour sa sûreté, tant au dehors qu'au dedans, ont été si heureusement exécutez que cela pourroit bien contribuer à faire tenir les Espagnols dans l'inaction où on les voit, ne trouvant pas cet état aussi dénué de défense qu'ils se l'étoient imaginé: outre les Fortesses qui sont bien fortifiées & munies de toutes les choses nécessaires, S. E. a pris les mesures qui conviennent pour ne pas manquer d'argent, qui est le nerf de la guerre, en faisant contribuer également les Ecclesiastiques & les Seculiers, & obligeant la Noblesse qui possède des Fiefs, à fournir les contingens qu'ils doivent, soit en hommes ou en denrées. De manière que depuis l'arrivée des Troupes Imperiales, il se trouve que suivant l'état qui a été fourni, on peut rassembler un corps d'Armée de dix-huit mille hommes d'Infanterie & huit mille de Cavalerie, qui sont suffisans pour traverser les Espagnols dans leurs desseins, avec toutes les précautions que l'on a prises d'ailleurs; S. E. ayant fait tirer depuis peu une ligne sur les Côtes des deux Calabres, qui sont les endroits les plus exposez, munies de Redoutes & capables d'empêcher les surprises & descentes.

*Convois qui
partent de
Venise pour le
Levant*

VII. Le grand Convoi commandé par le General Correr, dont nous parlâmes dans le Journal dernier, & qui mit à la voile pour Corfou le 10. du mois d'Avril, y est heureusement arrivé, & a joint la Flotte Venitienne commandée par le Capitaine Pisani. Com-
me

me ce General n'attendoit que ce renfort pour se mettre en Mer & entrer en action contre les Turcs, on doit apprendre bientôt par où elle aura commencé l'ouverture de la Campagne. Le 14. Mai, il partit encore pour Corfou un nouveau Convoi composé de 3. Vaisseaux de guerre, ayant à bord 800. Soldats, & le 15. il en partit un autre pour la Dalmatie chargé de recrues & de munitions. L'Armée de terre commence à s'assembler en ce Pais, & on se promet bien de commencer la Campagne par quelque expedition d'importance. On n'a aucunes nouvelles positives de l'Armée ni de la Flotte des Turcs.

ARTICLE V.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE & en HONGRIE depuis le mois dernier.

I. LE lieu du Congrez n'est pas *Irham* sur le Danube, comme on l'avoit assuré dans le Journal dernier, mais *Passarowitz*, ainsi qu'on le verra dans la Relation suivante, qui est un détail curieux & exact de ce qui s'est passé depuis l'arrivée des Plenipotentiaires Turcs à *Nissa*.

„ Dès que l'on eût appris qu'ils étoient en
„ cette Ville, on envoya par deux personnes *Détail de ce*
„ de consideration, les Passeports necessaires, *qui s'est passé*
„ tant de la part de S. M. I. & C. que des *depuis l'ar-*
„ Turcs, pour regler & déterminer le lieu du *rivée des*
„ Congrez. Mr. Staniam Ambassadeur de *Plenipoten-*
„ S. M. B. à la Porte, se rendit à Belgrade, *tiaires Turcs*
à Nissa.

„ & le même jour qui étoit le 2. d'Avril, Mr.
 „ Dallman prit le caractère de second Ple-
 „ nipotentiaire de S. M. I. pour le prochain
 „ Congrèz. Ces deux Ministres se visiterent
 „ reciproquement, & le premier partit peu
 „ de jours après pour se rendre par eau à *Viden*,
 „ & de là à *Andriampole*.

„ Le 9. du même mois il arriva un Janif-
 „ faire qui remit au Baron de Thalman
 „ une Lettre du Comte de Colliers, par la-
 „ quelle il lui donnoit avis, que la Porte
 „ réitéroit ses sollicitations pour l'ouvertu-
 „ re du Congrèz, & qu'il étoit arrivé le 4.
 „ à *Nissa* avec les Ambassadeurs Turcs,
 „ qui demandoient une escorte pour les
 „ conduire à *Passarowitz*, lieu qui avoit
 „ été choisi pour le Congrèz, & un passe-
 „ port pour les Barques chargées de leurs
 „ bagages & vivres.

„ Le 10. le même Mr. Thalman reçut
 „ un Courier du Cabinet de la Cour de
 „ Vienne, avec ses dernières instructions
 „ touchant le Congrèz, & le consentement
 „ de l'Empereur pour accorder aux Turcs
 „ la suspension d'armes qu'ils avoient de-
 „ mandée; dans le même tems on envoya
 „ ordre à tous les partis Imperiaux, de ne
 „ commettre aucune hostilité à deux lieues
 „ aux environs du Congrèz. On a écrit
 „ que cette suspension étoit limitée au 1.
 „ de Juin, sauf à l'étendre plus loin si le
 „ cas y échéoit.

„ Le Baron d'Henninger Lieutenant Co-
 „ lonel du Regiment de Wirtemberg, fut
 „ aussi nommé, & partit le même jour pour
 „ se

se rendre à Passarowitz de la part de l'Empereur, afin d'y convenir avec un Commissaire Turc qui s'y étoit rendu de Nissa, sur la manière dont on tiendroit l'Assemblée,

Le 17. on établit le lieu du Congrès près de *Passarowitz*, avec les campemens destinez pour les Plenipotentiaires, de même que pour les Ambassadeurs mediateurs. Le logement du Comte de Virmond & du Baron de Thalman Plenipotentiaires de S. M. I. de même que celui du Chevalier Ruzzini Ambassadeur de Venise, furent marquez dans le lieu même de *Passarowitz*, la maison de la Conférence, au milieu, sur une éminence voisine, à une distance égale de *Passarowitz*, & du campement des Plenipotentiaires Turcs; & aux deux côtes de la maison, les Ministres mediateurs.

L'Aga Turc, que l'on dit être une personne de considération, arriva en poste de *Vidin* le 15. dans le voisinage de *Passarowitz*, les Plenipotentiaires Turcs donnerent une nouvelle preuve du desir qu'ils avoient de voir commencer les negotiations, puis qu'ils ne voulurent pas attendre à Nissa que les Plenipotentiaires Imperiaux fussent en chemin, afin de n'arriver qu'en même tems qu'eux au lieu du Congrès, pour y regler conjointement les autres dispositions: ils partirent de Nissa le 16. disant publiquement qu'ils esperoient que la paix pourroit être conclüe assez tôt pour prévenir les operations de la Campagne & toutes les hostilitéz;

„ on ajoute qu'ils ont un pouvoir très-ain-
 „ ple, & que les principaux Seigneurs &
 „ les Sujets en general souhaitent si fort qu'el-
 „ le se fasse, que les Ambassadeurs coure-
 „ roient risque de la vie s'ils revenoient sans
 „ l'avoir signée.

„ La designation du lieu du Congrez ayant
 „ été heureusement réglé, Mustapha Aga
 „ partit de Belgrade pour aller joindre les
 „ Plenipotentiaires Turcs. Le 18. l'Inter-
 „ prète Hollandois, qui étoit venu de Tur-
 „ quie, fut renvoyé à Nissa pour informer
 „ la grande Ambassade Ottomane, que les
 „ Plenipotentiaires Imperiaux partiroient
 „ avant la fin de la semaine pour se rendre
 „ à Passarowits.

„ Le 19. le Chevalier Sutton Ministre
 „ d'Angleterre, arriva à Bude, d'où il partit
 „ le lendemain pour Belgrade, & le 27. Mr.
 „ de Virmond s'y rendit aussi, & fut suivi le
 „ 29. par le Chevalier Ruzzini Ambassadeur
 „ de Venise.

„ Le Baron Thalman partit de cette der-
 „ niere Ville le 2. Mai, pour se rendre au
 „ lieu du Congrez, & le Ministre Mediateur
 „ le 3. Quelques jours après le Comte de
 „ Virmond & les autres Ministres se mirent
 „ aussi en marche pour le même sujet, ayant
 „ été informez avant leur départ par le Com-
 „ te de Colliers Ministre des Etats Gene-
 „ raux, que les Plenipotentiaires Turcs de-
 „ voient arriver le 2. au Pont des Imperiaux
 „ sur la Morave, & que 500. Janissaires
 „ avoient été commandez pour la garde &
 „ le service des Ambassadeurs de la Porte.

II. On peut connoître par ce qui vient d'é-
 tre

des Princes &c. Juillet 1718. **51**
 re dit ci-devant, que l'on travaille serieuse-
 ment à terminer la guerre de Hongrie, puis
 que le lieu du Congrèz étant choisi, les Ple-
 nipotentiaires de part & d'autre s'y sont ren-
 dus. Voici des extraits de quelques Lettres
 de Vienne qui instruiront de ce qui s'est passé
 depuis que ces Ministres se sont abouchez,
 & qui contiennent d'autres particularitez cu-
 rieuses, non seulement par rapport au Congrèz,
 mais encore à ce qui s'est passé de plus con-
 siderable à la Cour de Vienne depuis le mois
 dernier.

Extrait d'une Lettre de Vienne du 11. Mai
 1718.

III. **L**E Prince Eugene fait état de partir d'ici
 le 19. du courant pour joindre l'Armée
 & faire encore cette Campagne, laquelle sui-
 vant toutes les apparences sera la dernière
 avec la Porte Ottomane, toutes choses se dis-
 posant à la Paix. Nôtre second Plenipoten-
 tiaire Mr. Thalman est déjà à Passarowitz, lieu
 du Congrèz, aussi bien que tous les autres
 Plenipotentiaires. Ainsi on s'attend de voir
 bien tôt entamer les negociations, les Mi-
 nistres mediateurs s'y étant aussi rendus; On a
 sujet de se flatter que cette paix avec la Por-
 te sera glorieuse, puisqu'outre que nous avons
 une belle, & nombreuse Armée, le Duc Re-
 gent & l'Angleterre, n'ont pas travaillé en
 vain pour l'accommodement avec l'Espagne,
 qui à ce que l'on assure est fort avancé.
 De maniere, que les Ottomans voyant le fon-
 dement sur lequel ils pouvoient encore s'ap-
 puyer, renversé, nous ne manquerons pas
 d'obrenir des conditions avantageuses, d'au-

*Arrivée
 des Plenipo-
 tentiaires
 au Congrèz*

tant plus que Ragotski ne paroît pas être une grande ressource pour eux.

Extrait d'une autre Lettre du 14 mai 1718.

*Le Regiment
de Viard
donné au
Comte de
Hamilton.*

IV. **L**E Regiment de deffunt le General Viard a été donné à Mr. le General Comte de Hamilton. Et ce dernier au Comte de Valmetode. Le Prince part la semaine prochaine pour se rendre en Hongrie, & la premiere Sceance du Congrez doit s'ouvrir le 18 du Courant à Passarowitz; il est à croire que la presence de ce grand Prince à la tête d'une puissante & victorieuse Armée, portera les Turcs à se relâcher plus qu'ils n'auroient fait : le differend avec l'Espagne étant d'ailleurs sur le point d'être terminé. . . . Tous les Regiment sont en marche. . . . On ne sçait encore rien d'assuré sur les Mariages des jeunes Archiduceses, qui sont recherchées par le Prince Electoral de Saxe, & le Prince de Piémont.

Autre Extrait d'une Lettre du 25. Mai 1718.

*Pleins
pouvoirs des
Ambassa-
deurs Turcs
ne sont pas
suffisans.*

V. **O**N a appris par le Courier envoyé par Mr. le Comte de Virmond nôtre premier Plenipotentiaire au Congrez, que l'on a trouvé à redire aux Pleins-Pouvoirs des Ambassadeurs Turcs, qui n'étoient ni suffisans ni assez étendus, outre que la Republique de Venise n'y étoit pas comprise, & qu'il n'y est fait aucune mention de l'armistice. C'est pourquoi on en a demandé un autre qui soit signé de la propre main du Grand Seigneur, ainsi que les Pleins Pouvoirs des Plenipotentiaires

des Princes &c. Juillet 1718. 53

naires Imperiaux le sont de S. M. I. qui ont déclaré en même tems aux Ministres Mediateurs d'Angleterre & d'Hollande qu'ils ne pouvoient pas consentir à l'ouverture du Congrez sans remplir ces formalitez, qui en effet sont absolument nécessaires; sur la representation qui en a été faite aux Plenipotentiaires Turcs par lesdits Ministres Mediateurs, ils ont dépêché un Courier à Andrinople, & ont demandé 20. jours pour son retour, ce qui reculera les Conférences d'autant, encore n'est-on pas assuré qu'il rapporte ce que l'on demande. L'Ambassadeur de Venise a aussi dépêché un Exprés à ses Maîtres à ce sujet; ainsi il faut attendre le retour de ces Couriers. On est embarrassé de sçavoir si les Turcs ont fait cela afin de gagner du tems pour voir si Ragotski est capable d'effectuer quelque chose dans la Transilvanie ou en Hongrie, & s'il pourra avoir des Troupes Moscovites, ou si l'Espagne veut tenter quelque chose sur mer en leur faveur. Ce qui fait que le Prince trouve à propos de ne plus differer son départ, mais de partir Dimanche pour l'Armée; car il est sûr que sa presence donnera un grand poids aux affaires.

On a enfin avis que la Flotte d'Espagne, qui jusques ici a fait tant de bruit, est en mer, & a fait voile, les uns disent vers la Sicile, les autres vers l'Irlande, ce dont on sera bientôt éclairci.

Le Secrétaire de l'Envoyé d'Angleterre part demain pour Paris, chargé de presser l'accommodement avec l'Espagne, ou de rendre une réponse positive. On ne doute pas non plus que la Flotte d'Angleterre ne soit aussi

en mer pour se rendre dans la Méditerranée.

Extrait d'une autre Lettre du 1. Juin 1718.

*Départ du
Prince Eu-
gene.*

VI. **L**E Prince Eugene partit le 29. du mois passé à deux heures après minuit pour se rendre à l'Armée d'Hongrie, & de là à Passarowitz, d'où selon les apparences, il ne retournera pas sans ramener la paix. On dit déjà qu'après son retour, il ira aux Pays Bas, où sa présence est si nécessaire & si longtems attenduë.

On écrit de Turquie que le Grand Vizir a été demis, & Ibrahim Bassa beau fils du Sultan mis à sa place. On apprend aussi qu'il est arrivé un Aga à Passarowitz avec des Lettres de complimens pour nos Plenipotentiaires, des dépêches pour les Turcs, & une Lettre pour le Prince Eugene de la part du Sultan, ce qui seroit un signe que la Porte veut la paix & non la guerre.

*Assemblée
de l'Armée
près de Sem-
lim.*

VII. Dès le commencement du mois de Mai, les Troupes Imperiales ont commencé à sortir de leurs quartiers, & se sont mises en marche pour aller au Rendez-vous de l'Armée qui s'est assemblée près de Semlim, entre Peterwaradin & Belgrade, sous les ordres du Prince de Wirtemberg, qui commande en l'absence de S. A. S. le Prince Eugene; Mr. le Comte de Mercy a aussi formé un autre Corps de près de 20. mille hommes dans le Bana de Temeswar, avec lequel on assure que l'on a dessein de faire le siege de Nicopolis, si-tôt que S. A. S. fera arrivée, pour se rendre plus aisément

mai.

des Princes, &c. Juillet 1718. 35

maître de Vidin, où les Turcs ont fait de gros amas de provision. Le reste des Troupes qui viennent d'Allemagne, pressent leur marche pour pouvoir arriver assez à tems, & se trouver au Rendez-vous general avant l'ouverture de la Campagne: on ne doit pas douter qu'elle ne soit pour le moins aussi glorieuse que la dernière, le Heros qui commande l'Armée tenant pour ainsi dire, la victoire à ses gages, & le nombre & la disposition des Troupes étant toujours la même; la Flotte qui a hiverné sous Belgrade, bien réparée, & en état de se rendre maîtresse du Danube, & l'Armée pourvûë abondamment de tout ce qui est necessaire pour sa subsistance & son entretien, soit en Artillerie, vivres, argent, & autres munitions. Il part encore continuellement des Convois par le Danube chargez de Troupes & de provisions de toutes especes.

On n'entend encore rien dire de l'Armée des Turcs, & on ignore où elles s'assemblent.

VIII. S. M. I. & C. est toujours à Luxembourg où elle prend le divertissement de la chasse. Depuis peu elle a honoré de la Charge de Conseiller de son Conseil privé, Mr. le Comte Jules Visconti Maréchal de Camp & son Commissaire General des guerres en Lombardie, en consideration de ses longs & fideles services. Le 24. Mai il se rendit à Luxembourg où il prêta le serment accoutumé, & prit Secance pour la premiere fois en sa nouvelle qualité.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en P O L O G N E & dans le N O R D depuis le mois dernier.

LA lenteur des délibérations des Etats de l'Electorat de Saxe, a retenu plus longtems le Roi de Pologne à Dresde, qu'il ne sembloit convenir à ses interêts; & ce n'a été qu'après que S. M. leur a accordé les sûretés nécessaires pour la conservation de la Religion Protestante, qu'ils ont commencé à paroître plus expeditifs: quoique ce Prince fut bien intentionné, & ne voulût pas les troubler dans leurs exercices, le nouveau changement du Prince Electoral qui leur fut notifié à l'ouverture des Etats, les avoit allarmez, de façon qu'il n'y a eu que des assurances réitérées, qui les ayent tout-à-fait rassurez; S. M. même ayant fait publier un Edit dans toute l'étendue de ses Etats Hereditaires, par lequel elle renouvelle les protestations qu'elle a déjà faites de protéger ses sujets Protestans, & les maintenir dans le libre exercice de leur Religion, se contentant des Chapelles qui ont été érigées dans sa Ville Capitale & dans celle de Leypsich pour les Catholiques Romains. Depuis cet Edit, l'Assemblée a travaillé serieusement & a terminé les affaires qui étoient devant elle au contentement de S. M. qui a reçu des marques de la reconnoissance des Etats & de leur bonne volonté, par un don gratuit qu'ils lui ont fait d'un million sept cens mille florins, outre

des Princes, &c. Juillet 1718. 57

tre le subside ordinaire qui est de deux millions de florins. Ils ont de plus accordé une somme de quatre cens mille florins au Prince Electoral lors qu'il reviendra en Saxe, & cinq cens mille florins lors qu'il se mariera.

II. Le 28. du mois de Mai S. M. ayant été informée qu'il ne restoit plus rien à faire à l'Assemblée des Etats, s'y rendit en grande cérémonie : Mr. le Comte de Werthem son grand Chancelier leur fit un très-beau discours, par lequel il leur témoigna combien le Roi étoit satisfait de leur conduite, & qu'il jugeoit à propos qu'ils se séparassent jusqu'à une nouvelle convocation ; à quoi le grand Maréchal des Etats répondit en des termes fort soumis & fort respectueux.

*Les Etats se
separent.*

III. Comme il n'y avoit plus rien qui retint S. M. à Dresde, & après la separation des Etats, ce Prince partit le même jour 28. Mai au soir, pour se rendre au Château de Reus en Pologne, afin d'écouter les propositions de l'Envoyé Turc, qui depuis longtems se tenoit à Varsovie, & qui s'est rendu dans ce Château, où la plupart des Senateurs Polonois ont été invitez de se trouver ; on avoit crû longtems que cet Envoyé seroit obligé de venir en Saxe, mais sur les representations qui ont été faites à S. M. de la part des Polonois, qu'il étoit de l'usage & de l'intérêt de la Republique, qu'elle donnât audience à cet Envoyé sur les terres de Pologne, qui ne pouvoit d'ailleurs se rendre en Saxe sans des Passeports de S. M. I. ce Prince a changé la résolution qu'il avoit

*Départ du
Roi pour la
Pologne.*

avoit pris de l'attendre dans la Ville capitale de ses États héréditaires, & s'est rendu pour cet effet en Pologne, où il ne doit pas faire un long séjour, ayant résolu de prendre encore cette année les eaux de Carlsbad ou de Toplitz, qui lui ont été ordonnées pour la conservation de sa santé.

IV. Quelque tems avant le départ de ce Prince pour la Pologne, il se rendit sur la Frontière de Bohême, où il fit la revue de toutes les Troupes qui y étoient rassemblées, & qui étoient destinées pour le service de l'Empereur, suivant la convention qui a été faite entre les deux Cours, par laquelle S. M. P. s'oblige de fournir six mille hommes. Le même jour elles furent remises entre les mains des Commissaires Imperiaux qui s'y étoient rendus pour les recevoir, & pour prendre soin de leur faire fournir ensuite tout ce qui pouvoit être nécessaire pour leur subsistance, & les conduire au rendez vous general de l'Armée Imperiale en Hongrie.

V. Les Troupes Moscovites se tiennent toujours en Pologne, & le Corps que commande le Prince de Repnem en Lituanie ne paroît pas encore disposé d'en sortir, avant qu'un nouveau différend qui est survenu avec la Ville de Dantzich, ne soit terminé; celles qui sont sous les ordres du General Czeremerof dans la haute Pologne, ne font non plus aucun mouvement, & continuent de commettre des excès & des violences, exigeant avec beaucoup de rigueur tout ce qui est nécessaire pour leur subsistance; ce qui a obligé S. M. Czarienne d'envoyer des Commissaires pour prendre

*Troupes
Moscovites
toujours en
Pologne.*

dre connoissance de ce qui s'est passé, sans que l'on sçache s'ils ont ordre de reparer le tort qu'elles ont fait, & de donner quelque satisfaction à ceux qui se plaignent. On n'apprend encore rien de certain touchant leur évacuation de ce Royaume.

VI. Bien loin que les différends entre le Duc de Mecklembourg & la Noblesse de ses Etats, soient prêts à être terminez, les choses s'aigrissent de plus en plus, par la resolution que semble prendre cette Noblesse, de vouloir maintenir & conserver ses privileges, contre les efforts que fait ce Prince pour les en dépouïller; lui ayant représenté depuis peu par une très humble Requête, qu'elle ne pouvoit prêter le serment qu'il exigeoit d'elle, sans se deshonorer & blesser sa conscience, & une partie de celle qui l'avoit prêté, l'ayant depuis revoqué par écrit; ce qui leur a attiré de nouvelles affaires de la part du Prince, qui a envoyé sur leurs Terres des Troupes à discretion, qui y commettent des excés & de grands ravages. Comme la décision de ce procès a été remise depuis longtems à la Cour Imperiale, où les procédures se sont faites, & que les Administrateurs de ce Cercle ont menacé ce Prince de l'obliger par la force de laisser en repos la Noblesse de ce Duché; il s'est mis en posture de repousser la violence qu'on voudroit lui faire, & a fait fortifier ses meilleures Places, de maniere qu'il se trouve hors d'insulte, & en état d'inquiéter ceux qui ne voudront pas se conformer à ses intentions, ayant d'ailleurs un Corps de Troupes considerable & bien entretenu,

*Etat du
différend du
Duc de Mecklembourg
avec sa Noblesse.*

tréteu, qu'il croit suffi ant pour le mettre en sureté contre les Mandemens de S. M. I. qui a pris cette Nobleſſe deſolée & diſperſée ſous ſa protection, dont la plus grande partie a été obligée d'abandonner ſes terres, & de ſe retirer ailleurs.

*Memoires
preſentez à
la Diette de
Ratisbonne.*

VII. Dans un Memoire qui a été preſenté de la part de ce Prince à la Diette de Ratisbonne, il ſoutient que les privileges accordés par ſes Ancêtres à la Nobleſſe du Duché de Mecklembourg lui ſont trop préjudiciales, & qu'il ne peut pas les leur continuer: que les ayant reçûs comme des graces & des liberalitez de leurs Souverains, il avoit droit en cette qualité de revoquer ou de confirmer ce que ſes Prédeceſſeurs avoient établi, &c. Voilà à peu près à quoi ſe reduiſent les prétentions de ce Prince, auxquelles la Nobleſſe par un Memoire qu'elle a auſſi preſenté à la même Diette, repond, que leurs privileges ne partant pas d'un ſimple motif de liberalité, qu'au contraire ils avoient coûté cher à la Nobleſſe qui les avoit acheié non ſeulement à prix d'argent, mais auſſi par l'effuſion de ſon ſang, qui avoit été repanu pour la deſenſe de l'Etat de Mecklembourg en particulier, & de l'Empire en general. Que ce fut ſur ce fondement que l'Empereur & l'Empire confirmerent autrefois ces privileges de la Nobleſſe du Mecklembourg de la maniere la plus ſolemnelle: qu'ils ont agi avec tout le reſpect & la bienséance qu'ils doivent à leurs Souverains, pour empêcher que leurs privileges & prérogatives ne fuſſent point violés; mais que leurs ſupplications ayant été ſans effet, la Nobleſſe mettoit toute ſa confiance en Dieu, & implo-

roit

des Princes &c. Juillet 1718. 61
voit la justice & l'assistance de S. M. I & de
l'auguste Assemblée de l'Empire, pour être
maintenuë dans ses privileges.

VIII. L'éloignement, & la deffense qu'a
faite S. M. Suedoise à tous ses Sujets, de
rien écrire dans les Pays étrangers de ce qui
se passe en Suede, sous peine de la vie, font
qu'on ne peut rien sçavoir de positif tou-
chant la situation des affaires de ce Royau-
me: d'un ordinaire à l'autre les nouvelles
varient & se contredisent, ce que l'on a
debité jusques à present à ce sujet, est fort
incertain. Par les Lettres du 10. Mai venuës
par Hambourg on a appris que S. M. avoit
dessein de faire tout à la fois deux expedi-
tions considerables, qu'elle avoit formé à ce
sujet un gros Corps d'Armée dans le voisi-
nage de Gottembourg, & un autre dans la
Scanie près de Lunden; que l'on faisoit de
grands preparatifs pour un transport; & que
quoi que l'on fit de grands armemens par
tout le Royaume, on ne pouvoit penetrer
les desseins de S. M. Que pour ce qui re-
garde la paix qui se négocie dans l'Isle d'A-
land entre le Roi de Suede & S. M. Cza-
rienne, on ne devoit pas y compter. Par
les Lettres suivantes on mande que le Roi
est en pleine marche avec un gros Déta-
chement pour faire irruption dans la Nor-
wege par le Suinsund, & celles du 20. du
même mois portent que les Plenipotentiari-
es Suedois & Moscovites étans arrivez dans
l'Isle d'Aland, l'ouverture des Conférences
s'étoit faite pour traiter de la paix entre ces
deux Puissances, que l'on s'attendoit qu'elle
seroit conclüë & ratifiéë vers le milieu du
mois

*Incertaine
de ce qui se
passe en
Suede.*

mois de Juin, & que l'on étoit déjà même convenu des articles préliminaires; que les Troupes qui devoient aller prendre possession des Places de la Finlande & de la Livonie avoient ordre de partir, & que l'on n'attendoit que la dernière résolution des Alliez du Nord pour exécuter ce Traité. On n'a pas été longtems sans être desabusé de tous ces bruits qui s'étoient repandus, puis que les Lettres du 28. marquent positivement, qu'on doutoit fort du succès de la négociation de paix entre S. M. Suedoise & le Czar, que ce dernier avoit rejetté les propositions qui lui ont été faites, & que le Roi de Suede se trouve à present sur la Frontiere de Norvege, dans le dessein d'y faire l'irruption dont il menace ce Pays depuis longtems, & qu'au contraire le Czar avoit donné des ordres pour renforcer son Armée dans la Finlande, & que tout se dispoit à la guerre.

Par toutes ces contrarietez on peut connoître combien il y a peu de fonds à faire sur tout ce qui se débite au sujet de l'état de la guerre du Nord.

IX. Le Roi de Dannemarck qui a fait un séjour de quelques semaines à Fredericbourg, est retourné à Copenhague, où il restera jusques qu'il se soit déterminé s'il se rendra dans la Nortvege ou dans le Holstein. La Flotte Danoise s'est mise en mer dans le dessein d'aller chercher celle des Suedois qui est sortie de Gottembourg, & lui livrer combat.

X. Sur la fin du mois de Mai l'Escadre Angloise commandée par l'Amiral Norris arriva

*S. M. D. de
retour à Co-
penhague,
départ de la
Flotte Da-
noise.*

des Princes &c. Juillet 1718. 63

arriva heureusement dans la Rade de Copenhague, composée de 12. Vaisseaux de guerre, outre un grand nombre de Bâtimens Marchands, qui sont restez en partie à Elleveur. Le même jour l'Amiral Norris mit pied à terre, & eut l'honneur de saluer S. M. qui lui fit un accueil des plus favorables.

XI. Nous ajouterons à ce que nous dûnes dans le Journal dernier touchant ce qui s'est passé en Moscovie, que S. M. Czarienne a fait encore exécuter différentes personnes de considération, entr'autres le Prince de Sberie, qui a été mis 3. fois à la question, & ensuite exilé pour toute sa vie, le Prince de Szorbatoi, le Prince Kilhoffe, les Princesses Barbara & Trowrona, Mrs. Sapokin, Alexandre Lopukin, Guarité, le Comte de Cheremetof, & quinze autres personnes, qui ont souffert la peine du knout, & dont une partie a été envoyée aux Galeres, ou bannie en Sibirie, avec confiscation de leurs biens, que l'on fait monter à des sommes considérables. Le Prince d'Olgoruki a été aussi appliqué à la question, & depuis envoyé à Petersbourg, où l'on croit qu'il se fera encore de nouvelles exécutions.

*Nouvelles
executions
en Moscovie.*

A R T I C L E VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable dans LA GRANDE BRETAGNE depuis le mois dernier.

LE Roi d'Angleterre se tient toujours à

Kinsington, où il prend souvent le plaisir de la promenade dans les beaux jardins

Le Roi toujours à Kinsington.

de

*Reponse
des Espa-
gnols envo-
yée à Vienne.*

de ce Palais. Le 7. du mois de Mai S. M. y reçût un Courier de Paris dépêché par le Comte de Stairs son Ambassadeur, avec la reponse des Espagnols au projet d'accommodement qui leur a été propose de la part de la France & de S. M. B.; on tint Conseil le même jour, & le lendemain cette réponse fut envoyée à la Cour de Vienne. Le bruit se repandit dans le moment que les Espagnols avoient accepté la mediation & le plan qui leur avoit été proposé, ce qui s'est confirmé depuis par des Lettres de Mr. Stanhope envoyé à Madrid, mais avec des restrictions & des modifications auxquelles on n'avoit pas lieu de s'attendre, entr'autres de pouvoir conserver la Sardaigne, la cession du Royaume de Naples, & des suretez pour l'investiture du grand Duché de Toscane. On attend avec la dernière impatience quelle resolution prendra S. M. I. sur ces propositions que l'on croit qui seront rejetées. Au commencement du Mois de Juin, le Baron de Benteriender Ambassadeur de l'Empereur à Londres, reçût un Courier de Vienne duquel il communiqua les dépêches à S. M. B. dans une audience particuliere qui lui fut accordée à ce sujet, après quoi on fit partir un Exprés pour la Cour de France; Mais comme le contenu de ces depêches n'a pas été rendu public, on ne peut rien dire de certain. Cependant on ne desespere pas que cet accommodement ne se fasse, & que l'on n'oblige les Espagnols de se relâcher de leurs prétentions.

II. La ceremonie de l'installation des nouveaux Chevalliers de l'Ordre de la Jarrierre, dont

des Princes &c. Juillet 1718. 65

dont nous parlames dans le dernier Journal ayant été remise au 11. du Mois de Mai, S. M. se rendit le même jour à Vindfor pour faire les fonctions accoutumées dans ces occasions. Ce furent les Chevaliers Ouglton, & Lennard qui representèrent comme Procureurs le Prince Frederick & le Duc d'Yorck; pour les Ducs de St. Albans, de Montaguë, de Neufcastle, & le Comte de Berkeley ils s'y trouverent en personne dès le jour precedent avec des équipages magnifiques, principalement le Duc de Montaguë, qui étoit accompagné de 12. Gentilshommes, 12. Pages, 24. Valets de pied, & un grand nombre d'Officiers & de Domestiques de sa maison, tous vêtus richement: le festin que le Roi donna fut magnifique, & a couté à ce que l'on assure quinze cens livres sterlings; tous les Seigneurs & Dames qui se trouverent à cette ceremonie, y furent invitez, après quoi S. M. retourna à Kensington.

III. On a pû voir à l'article du Nord de ce Journal l'arrivée de l'Amiral Norris dans la mer Baltique avec l'Escadre Angloise qu'il commande. Celle destinée pour la Méditerranée sous les ordres du Chevalier George Bing est prête, & n'attend que le vent favorable pour mettre à la voile, cet Amiral ayant reçu ses dernières instructions, & ordre en même tems de presser son départ le plus qu'il sera possible. On a aussi embarqué sur d'autres Bâtimens des Troupes pour relever les Garnisons de Gibraltar & de Port Mahon, qui doivent partir en même tems. Ainsi on est à la veille de

*Flotte pour
la Méditer-
ranée prête
à partir.*

voir comme se tourneront les affaires d'Italie.

*Le Comte de
Cadogan
Ambassa-
deur en
Hollande.*

IV. Le 16. du mois de Mai le Comte de Cadogan partit pour aller s'embarquer à *Margate*, & de là passer en Hollande en qualité d'Ambassadeur extraordinaire de Sa M. B. On assure que le but de cette Ambassade est d'engager les Etats Generaux à entrer dans une alliance avec Sa Majesté B. l'Empereur & la France pour la sûreté de la grande Bretagne en particulier, & de toute l'Europe en general: ce Ministre ayant ordre de faire son entrée publique en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, & d'assurer de la maniere la plus solemnelle lesdits Etats de la constante amitié & inclination de S. M. pour le bien commun.

*Le Parle-
ment s'as-
semble, est
prorogé.*

V. Le 31. du même mois le Parlement se rassembla avec les ceremonies accoutumées dans la Salle de Westmunster, ainsi qu'il avoit été fixé dans la dernière Scéance qui se tint. Mais S. M. a jugé à propos de le proroger jusqu'au deux du mois d'Août prochain. Ce furent le Lord Chancelier, le Duc de Kingston, le Duc de Newcastle, le Comte de Sunderland, & le Comte de Berkley qui s'y trouverent en qualité de Commissaire députez de la part de S. M.

Palmes

VI. Le General Palmes a été nommé par le Roi pour aller à la Cour de Vienne en qualité de son Envoyé extraordinaire.

Fabricius

Et Mr. Fabricius est arrivé à Londres de la part de S. M. Suedoise, chargé de propositions pour terminer les differends entre son Maître & S. M. B. Il y a peu d'apparence qu'il réussisse dans cette négociation, s'il

des Princes &c. Juillet 1718. 67

s'il est vrai comme on le debite, qu'il redemande les Duchez de Bremen & de Verden, sans que S. M. S. soit tenuë de rendre aucun équivalent: ce Ministre s'est rendu à Kensington, où il a été présenté au Roi par Mr. Stanhope, Ministre & Secrétaire d'Etat.

VII. La Charge de Grand Chancelier d'Angleterre vacante par la demission volontaire de Mr. Cowper, a été donnée au Lord Parker, à qui Sa M. a remis les Scéaux. Ce Prince honore ce nouveau Ministre d'une considération toute particulière, & lui a fait l'honneur d'aller dîner chez lui quelques jours après son élévation, dans une belle Maison qu'il occupe près le Palais; le 27. du mois de Mai ce Seigneur se rendit à Westminster, où il prit scéance pour la premiere fois, accompagné d'un nombreux cortège de Carosses, & de quantité de personnes de distinction, de tous les Juges du Royaume, & d'un grand nombre d'Avocats.

Parker

ARTICLE VIII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en HOLLANDE & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.

I. LE 15. du mois de Mai le Comte de *Arrivés*
Cadolgan arriva à la Haye en qualité *du Comte de*
d'Ambassadeur extraordinaire de S. M. B. Son *Cadolgan.*
Excellence ayant fait notifier son arrivée à l'Etat, fut visitée par la plupart des Ministres étrangers, & autres personnes de distinction;

tion ; les jours suivans elle fut en Conférence avec quelques Seigneurs de la Regence, & le 20. elle partit pour se rendre à Amsterdam, d'où elle revint le 24. Le 28. elle repartit pour Anvers ; où elle s'estabouchée avec Mr. le Marquis de Prié, qui s'y rendit à ce sujet ; & son entrée publique ayant été fixée au 8. de Juin, elle retourna à Amsterdam vers le 3. pour disposer cette ceremonie, pour laquelle on a fait des préparatifs extraordinaires, & dont voici un petit détail. Ce même jour S. E. se rendit à Delft suivi de ses Carrosses, de 12. Gentilshommes, de tous les Officiers de sa maison, de 12. Pages, & de 24. Valets de pied avec des livrées magnifiques, montans de très-beaux Chevaux, ce qui composoit un cortège nombreux & fort lesté. Elle y étoit attenduë par Mr. Heffels, grand Maître d'Hôtel de L. H. P. les Etats Generaux, qui le reçut & le traita splendidement de leur part à diner. A deux heures les Sieurs Fuminga & Eckhout qui avoient été nommez par L. H. P. pour aller recevoir S. E. au Hornbrug, s'y rendirent avec le premier Carosse de l'Etat ; précédé par les Gardes à pied, & suivi d'un cortège de près de cent Carosses. A leur arrivée les Députés trouverent le Comte de Cadogan qui les attendoit, & qui après les ceremonies ordinaires monta avec eux dans le premier Carosse de l'Etat. La marche commença aussitôt en très bel ordre, & entre quatre & cinq heures de l'après midi, S. E. arriva à la Haye, & fut conduite, après avoir traversé les principaux quartiers, à l'Hôtel du Prince
Mau

des Princes &c. Juillet 1718. 69

Maurice, où elle a été traitée & defrayée trois jours de suite aux dépens de l'Etat. A la descente du Carrosse elle fut reçûë & complimentée de la part de L. H. P. & par les Deputez de chaque Province. Le 11. ce Ministre eut Audience publique de L. H. P. les Etats Generaux, où elle fut conduite en grande ceremonie dans le même Carrosse de l'Etat par Mrs. Winberghen & Vander Hussen, suivis d'une suite d'autres Carrosses. S. E. trouva dans la Cour du Palais les Gardes sous les armes, Drapeaux déployez & Tambours battans, & étant entrée dans l'Assemblée, elle fut placée dans un fauteuil vis à vis du President; la Harangue que fit S. E. fut tres-belle, à laquelle celui qui préside répondit au nom de L. H. P. en termes fort civils, ensuite de quoi elle fut reconduite avec les mêmes ceremonies à l'Hôtel du Prince Maurice, où elle fut encore traitée splendidement de la part de l'Etat.

Son Audience.

II. Voici la Harangue de Mr. le Comte de Cadogan, telle qu'elle a été publiée.

HAUTS ET PUISSANTS SEIGNEURS,

LE Roi mon Maitre n'ayant rien tant à cœur que de cultiver & entretenir l'amitié la plus étroite avec cette Republique, a jugé à propos d'en donner de nouvelles assurances à V. H. P. d'une maniere publique & solemnelle, & m'a fait l'honneur de me choisir pour vous les apporter de sa part. C'est donc, H. & P. S. avec une satisfaction inexprimable que je m'acquitte aujourd'hui des ordres de S. M. en donnant à

*Harangue
du Comte de
Cadogan.*

connoître à V. H. P. que le principal fondement de son Regne sera toujours de conserver cette union parfaite qui est établie entre Elle & cet Etat, & même de reserrer davantage, s'il est possible, les nœuds d'une si heureuse liaison autant utile au maintien du juste équilibre dans l'Europe, & à l'appui de la Religion Protestante, qu'elle est nécessaire au bien de ses Royaumes, & à celui de cette République; dont les intérêts sont toujours inséparables: maxime si essentielle au salut des deux Etats qu'on n'y sauroit donner la moindre atteinte sans être ennemi de l'un & de l'autre. Et comme le Roi mon Maître fait consister principalement sa gloire & sa grandeur dans le bonheur de ses peuples, & à les faire jouir d'une paix solide; aussi n'a-t'il point cessé depuis son avènement à la Couronne de chercher par toutes sortes de voyes à conserver & affermir le repos de l'Europe, & il ne doute point que V. H. P. ayans les mêmes vûes ne concourent à ce grand ouvrage, & qu'elles ne veulent se joindre à lui pour parvenir à un but si salutaire & si désirable, & qui peut seul nous assurer la paix dont nous jouissons. Puissent V. H. P. en jouir bien des années. Puissent elles en recueillir abondamment tous les fruits qu'elles se proposent, & puissent leur grandeur, leur prospérité, & leur puissance augmenter de plus en plus, & n'avoir d'autre fin que celle du monde.

III. Les Etats de Hollande & de Westfrise se rassemblèrent le 25. Mai, & il y a eu Congrez à l'ordinaire des Ministres étrangers; le 28. ils se separerent, & le 1. Juin ils se rassemblèrent jusqu'au 4. qu'ils s'a-

jour.

journerent au 15. du même mois.

IV. Le Gouvernement de Mastrich vacant par la mort de Mr. Dopt, a été donné au General Comte de Tilly. Et le Commandement de Tournay au Major General Rechteren.

Mr. le General Comte de Hompesch a été pourvu du Gouvernement de Bois-le-Duc par le décez du Comte d'Albermale, & Mr. de Coliers Lieutenant General d'Infanterie, de celui de Namur par la promotion de Mr. de Hompesch à celui de Bois-le-Duc.

V. L'établissement de la nouvelle Regence dans les Pays-Bas Autrichiens a souffert pendant quelque tems des difficultez, & ce n'a été qu'après plusieurs Conferences & plusieurs contestations qu'elle a été enfin réglée : les Membres qui la composent, ont reçu leurs Patentes, & ont prêté le serment de fideité entre les mains de Mr. le Marquis de Prié. Le 21. du mois de Mai ce Conseil s'assembla pour la première fois au Palais en présence de S. E. qui y assista comme President, & représentant le Gouverneur General. Ce qui doit continuer de même tous les Jours pendant quatre heures, pour deliberer sur les différentes affaires qui seront mises devant eux.

VI. Il y eut le 24. du même mois de Mai une émeute à Bruxelles qui heureusement n'a eu aucunes suites fâcheuses; sur ce que la populace fut informée qu'un des Bourguemaîtres & un des D. yens des Corps de Métiers avoient prêté le serment suivant le Formulaire qui avoit été refusé jus-

*Premiere
assemblée de
la nouvelle
Regence.*

*Emeute à
Bruxelles.*

que

ques à présent par la Bourgeoisie, elle s'attroupa, & se jetta sur les maisons de ces particuliers, dont entr'autre celle du Bourguemaître fut entièrement pillée, après avoir plusieurs fois couru risque de la vie. Le Marquis de Prié voulant apaiser ce desordre, fit prendre les armes aux Troupes, mais la Bourgeoisie s'en étant mêlée, les chaînes furent tendues dans les rues, les Portes de la Ville fermées, & S. E. obligée de faire retirer les Troupes aux environs de son Palais pour sa sûreté. Comme la cause de ce soulèvement provenoit en partie de ce que l'on avoit refusé de recevoir le serment de la Bourgeoisie comme elle pretendoit de faire, S. E. prit cette occasion de lui accorder ce qu'elle demandoit depuis longtems, & fit publier le 25. à la Maison de Ville que l'on recevroit son ancien serment, & qu'elle seroit maintenue dans ses privilèges. Ce qui ne fut pas plutôt notifié au peuple qu'il mit les armes bas, & passa dans le moment d'un excez de défiance à un excez de Joye si grande, que l'on n'a vû pendant trois jours consecutifs à Bruxelles que réjouissances & fêtes; le mois prochain on pourra être mieux informé de cette affaire.

ARTICLE IX.

*Contenant la Naissance, Mariages & Mort
des Princes & autres Personnes illustres.*

- I. **P**endant le courant du mois de Mai la Duchesse de Holstein Scelewich accoucha

cha d'une fille, qui fut baptisée le même jour, & nommée Frederique Conrardine. *Naissance.*

II. Le Lord Paget a épousé à Londres la fille du Lord Brigwater. *Mariages.*

Et le General Comte d'Eck épousa pendant le courant du même mois, à Vienne, la Comtesse de Thierhem, Dame d'honneur de l'Imperatrice douairiere Amelie.

III. Le 6. Mai la mort enleva la Reine douairiere d'Angleterre dans le Château de Saint Germain en Laye après une maladie de huit jours. Son Corps & son Cœur ont été portés sans ceremonie de Saint Germain en l'Eglise des Religieuses Angloises à Chalot, où son Corps a été inhumé, & son Cœur porté à Modene, pour être déposé dans le Tombeau de ses Aneêtres. *Morts.*

Mr. Vincent Orighi Sous-Gouverneur du Château St. Ange, est mort vers le milieu du même mois, & a été enterré dans l'Eglise de la Minerve, où on lui avoit dressé un Mofolée.

Environ le même tems Dom Dominique del Giudici, Duc de Giovenezza, Grand d'Espagne & Conseiller d'Etat, paya le tribut à la nature à l'âge de 81. ans. Ce Seigneur a été Ambassadeur en France, en Portugal, & en Piedmont, Viceroi d'Arragon & Conseiller d'Etat; il étoit frere du Cardinal del Giudici & Pere du Prince de Cellamare actuellement Ambassadeur d'Espagne en France.

Le Baron de Kepes, Comte d'Albermale, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, General des Suisses & de la Cavalerie des Etats Generaux des Provinces-Unies, Gouverneur

74 *La Clef du Cabinet &c.*
 neur de Bois-le-Duc, Colonel d'un Regiment de Carabiniers & d'un Regiment d'Infanterie Suisse Membre de la Noblesse d'Hollande, mourut à la Haye le 29. Mai de la petite verolle; ce Seigneur n'étoit âgé que de 48. ans, & a été extrêmement regretté, on a transporté son corps dans la Terre de Voorst en Gueldre, où il a souhaité d'être inhumé.

F I N.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois de Juillet 1718.

ARTICLE I. <i>Qui contient les matieres de Litterature, & autres remarques curieuses.</i>	pag. 3
ARTICLE II. <i>Espagne, & Portugal.</i>	18
ARTICLE III. <i>France</i>	25
ARTICLE IV. <i>Italie.</i>	40
ARTICLE V. <i>Allemagne & Hongrie.</i>	47
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>	56
ARTICLE VII. <i>La Grande Bretagne.</i>	63
ARTICLE VIII. <i>Hollande & Pass-Bas</i>	67
ARTICLE IX. <i>Contenant la Naissance, Mariage, & la Mort des Princes & autres Personnes de distinction.</i>	72

A D I T I O N.

ON m'a adressé la Lettre suivante de bon endroit, je la donne au public dans sa langue originale, pour ne rien diminuer de sa beauté & de sa force.

C O P I A.

*RESPONSORIARVM CÆSAREARVM
ad Tzarum Moscoviæ ad suas
sub die 21. Martii de reditu Filii
sui Alexii.*

CAROLUS SEXTUS, &c. &c.

Pro singulari affectu, quo Serenitatis Vestre amicitiam colimus, & quantum in Nobis est, jugiter conservare cupimus. acceptissimum Nobis fuit gratæ suæ erga Nos voluntatis argumentum, ob collata à Nobis in Principem Alexium ejusdem Filium beneficia litteris Serenitatis Vestre 21. Martii nuperi uberius expressum: alio autem animi sensu tum ex modo dictis litteris, tum ex Apologia à Serenitate Vestra editâ intelleximus, passim ibidem, sed perperam enunciari Principem Alexium ad revertendum in Patriam suam susu hortatuque nostro, imo etiam quod in dictâ Apologâ aliis dumtaxat verbis innuitur, quasi minis nostris concitatum fuisse. Nos enim rem totam proprio ejusdem arbitrio adeo commissimus, ut sicuti volentem non impedivimus, ita redire nolenti, ex institute juris gentium & justo erga Principem affinem officio,

*sub ulteriori protectione nostrâ eò usque asylum
præbuissemus, donec ad ipsius reconciliationem
via patisset. Hanc itaque genuinam infor-
mationem ad Serenitatis Vestræ notitiam per-
tinere ducimus, eidem, quod superest, prof-
peros quosvis eventus cordiitis exoptantes.*

Luxemburgi die 8. Mai. 1713.

II. J'ai pareillement reçu une autre Lettre
de Vienne dattée du 11. Juin; en voici la sub-
stance: Que le 10. dudit mois de Juin il
arriva à la Cour un Courier dépêché par le
Comte de Virmond premier Ambassadeur
Plenipotentiaire de S. M. I. & C. au Con-
grez de Passarovitz, qui apporta l'agréable
nouvelle à l'Empereur, que le Grand Sei-
gneur a envoyé ses Pleins-Pouvoirs à son
Ambassadeur pour traiter de la paix à Pas-
sarovitz: dans ces Pleins-Pouvoirs il y a 6.
lignes écrites de la propre main du Sultan,
par lesquelles il confirme tout ce qui y est
plus amplement porté, consent à tout ce
que son Plenipotentiaire promettra dans ce
Traité, qu'il reconfirmera & ratifiera, soit
en cedant, soit en troquant Pays & Places,
selon que l'on le trouvera à propos; con-
sentant de plus dès à present pour Prélimi-
naires, de ne rien demander de ce que
l'Empereur possède actuellement; que la
Porte chassera de ses Etats tous les Rebel-
les Hongrois, qu'il donnera aussi satis-
faction aux Venitiens telle que l'Empe-
reur trouvera raisonnable: & qu'au cas que
cette Paix se fasse, la Porte permettra d'a-
cheter des Vaisseaux de guerre, & les ar-
mer de Troupes Imperiales, pour pouvoir
agir sur Mer contre les ennemis de S. M.
I. & C. Ces

Ces Pleins-pouvoirs ainsi arrivez, l'ouverture du Congrez pour traiter de la Paix entre l'Empereur & le Grand Seigneur, se fit le 5. Eudit mois de Juin ; nous en donnerons un Journal exacte & circonstancié le mois prochain.

PRIVILEGIUM

Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis.

CAROLUS SEXTUS Divinâ favente clementiâ Electus Romanorum Imperator semper Augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatia, Slavoniæ &c. Rex; Archidux Austriæ; Dux Burgundiæ; Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ & Wirtembergæ; Comes Tyrolis. Agnoscimus & notum facimus tenore præsentium universis, quod cum nobis noster Sacrique Imperii fidelis dilectus ANDREAS CHEVALIER, Bibliopola & Typographus Luxemburgensis, humillimè exposuerit, se Libellum *La Clef du Cabinet*, intitulatum in Gallico idiomate prelo commissurum esse; Vereri autem ne alii etiam Typographi quæstus causâ ejusdem Libelli editionem imitentur, ideoque nos supplex exorârît, ut sibi contra quoscunque æmulos Privilegium Cæsareum ad decennium impertiri clementer dignaremur. Nos submississimæ ejus petitioni benignè annuendum censuerimus; idcirco omnibus & singulis Typographis, Bibliopolis, Bibliopægis, aliisque Librariam negotiationem exercentibus, firmiter inhibemus, ne quis prædictos Libellos per decem annorum spatium à die editionis computandum in sacro Romano Imperio, Regnisque ac Ditionibus nostris hæreditariis simili aut alio typo vel formâ, aut sub quovis alio prætextu recudere vel alio re-

cus;

audendum dare; alibiue impressos apportare; vendere, vel distraherẽ clam vel palam citra voluntatem & absque prænominati ANDREÆ CHEVALIER, ejusve hæredum, expresso & inscriptis obtendo consensu præsumat; si quis verò interdictum hoc nostrum Cæsareum violare aut transgredi ausus fuerit, cum non modo ejusmodi exemplaribus perperam quippe recufis & adductis à supra memorato CHEVALIER ac ejus hæredibus ubicumque sive propriâ autoritate, sive Magistratûs auxilio vindicandis de facto privandum, sed pæne insuper quinque Marcarum auri puri Fisco nostro Cæsareo & parti læsæ ex æquo pendenda decernimus irrimissibiliter mulctandum, dummodo tamen præfati Libelli bonis moribus, Sacrique Imperii Constitutionibus contrarii quidpiam non contineant, ac quinque exemplaria singulis mensibus ad Arcanam nostram Cancellariam Imperialem Aulicam tempestivè sumptibus impetrantis transmittantur. Mandamus proinde universis & singulis nostris, Sacrique Imperii & Regnorum ac Dominiorum nostrorum hæreditariorum subditis & fidelibus dilectis cujuscumque statûs, gradûs, ordinis aut dignitatis existant, tam Ecclesiasticis quàm sæcularibus, præsertim verò in Magistratu constitutis, aliisque jus & justiciam administrantibus, ne quemquam Privilegium hoc nostrum temerè & impunè transgredi patiantur, quin potius transgressores præscriptâ pœnâ plecti, ac aliis modis idoneis coërceri curent: quatenus & ipsæ eandem mulctam incurrere noluerint. Harum testimonio litterarum manu nostrâ subscriptarum, & Sigilli nostri Cæsarei appensione muni-

munitarum. Datum in Civitate nostrâ Viennæ die decimâ Februarii, anno millesimo septingentesimo decimo sexto Regnorum nostrorum Romani quinto, Hispanicorum decimo tertio, Hungarici & Bohemici vetò pariter quinto.

CAROLUS.

(L. S.)

Vt. FRID. CAR. COM. DE
SCHONBORN.

Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ
Majestatis proprium.

PETRUS JOSEPHUS DOLBERG.